

2018

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ DES
SERVICES DE
L'ÉTAT DANS LE
CHER**



PRÉFET DU CHER



Éditorial

« une année intense et de belles perspectives pour le département »



L'année 2018 a été très intense pour les services de l'État. Toujours très mobilisés aux côtés des acteurs du territoire pour les aider à réussir leurs projets, ou à passer un cap difficile, ils ont décliné avec beaucoup de réactivité les politiques gouvernementales en veillant à adapter leurs actions aux besoins spécifiques du département.

Je ne citerai que quelques exemples emblématiques : pour mieux protéger nos concitoyens, mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien et initiatives nombreuses pour lutter contre les violences intra-familiales ; pour leur garantir l'accès aux soins, mise en place de communautés professionnelles territoriales favorisant le développement des maisons de santé pluridisciplinaires ; pour venir en aide aux plus démunis, mise en œuvre de parcours individualisés vers l'autonomie et le logement ; pour le bien vivre ensemble, développement de l'engagement citoyen dès le plus jeune âge.

J'ai aussi incité les services à innover et enrichir leurs réflexions avec toutes les parties prenantes. L'animation du service public de l'emploi a ainsi fait reculer le chômage ; le panel de services en MSAP a été élargi ; la prévention des conduites à risques a été abordé sous un angle nouveau pour s'inscrire « dans les pas de l'utilisateur » ; la revitalisation des bourgs centre a fait l'objet d'une expérimentation méthodologique formalisée et transférable.

L'année 2018 enfin a été marquée par des défis inédits, relevés collectivement avec succès en lien avec de nombreux acteurs locaux : rappelons-nous la délocalisation pendant trois jours des services de Matignon, avec le Premier Ministre et plusieurs ministres ; rappelons-nous les épreuves du maintien de l'ordre au cours du dernier trimestre de l'année.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts sans relâche en 2019, en cherchant toujours à améliorer nos méthodes de travail, à mieux expliquer nos décisions, à mieux écouter ceux qui nous demandent de l'aide, en cherchant toujours à objectiver les problèmes et trouver des solutions quitte à innover, quitte à oser.

La reprise de la croissance économique et la réindustrialisation de la France, les mesures d'ampleur déployées pour la formation, le désenclavement numérique et la rénovation de l'habitat, l'aspiration de tous à mieux se nourrir avec des produits locaux, celle des populations urbaines à retrouver une vie équilibrée dans un cadre apaisé et sécurisé, ouvrent de belles perspectives de prospérité pour notre département. Vous pouvez compter sur l'État pour vous aider à saisir cette chance.

Catherine FERRIER
Préfète du Cher

SOMMAIRE

Partie I – L'ÉTAT PROTÈGE LES PERSONNES ET LES BIENS..... 4 - 17

1. Secourir les personnes..... 4 - 8
2. Garantir la sécurité publique..... 8 - 13
3. Lutter contre l'insécurité routière..... 14 - 15
4. Prévenir les risques sanitaires..... 16 - 17

Partie II - L'ÉTAT SOUTIENT ET SE MOBILISE POUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE..... 18 - 27

1. Permettre le retour à l'emploi de ceux qui sont le plus éloigné..... 18 - 22
2. Soutenir les entreprises en difficulté..... 23 - 24
3. Lutter contre la concurrence déloyale, la consommation et la répression de la fraude..... 25 - 27

Partie III – L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE..... 28 - 39

1. Transmettre les valeurs de la république et de l'engagement de la jeunesse au travers de l'école..... 28 - 31
2. Favoriser l'engagement citoyen, associatif et sportif..... 32 - 36
3. Accueillir les personnes vulnérables..... 37 - 39

Partie IV - L'ÉTAT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES..... 40 - 46

1. Planifier et accompagner l'évolution de l'habitat..... 40- 42
2. Accompagner la transition énergétique et la préservation des ressources..... 43 - 45
3. Contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)..... 45 - 46

Partie V - L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DANS LEURS PROJETS..... 47 - 58

1. Adapter le système éducatif aux besoins..... 47 - 49
2. Favoriser le maintien des services de proximité..... 50 - 52
3. Soutenir les projets des territoires..... 53 - 55
4. Moderniser les pratiques administratives pour les rendre plus efficaces et plus adaptées..... 56 - 58

Partie I – L'ÉTAT PROTÈGE LES PERSONNES ET LES BIENS

La protection de la sécurité des personnes et des biens, se décline en trois domaines principaux :

- la prévention et la gestion des crises de sécurité civile,
- la sécurité publique,
- la prévention des risques sanitaires.

Rappelons que pour être pleinement efficace, l'action de l'État doit s'articuler avec celles des maires, des associations et de nos concitoyens : la sécurité est l'affaire de tous.

1. SECOURIR LES PERSONNES

La sécurité civile a pour mission la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Lorsque les conséquences d'un événement sont susceptibles de dépasser le cadre ou les moyens d'une commune, le préfet prend la direction des opérations (DO) pour coordonner l'ensemble des interventions qui ont pour but d'alerter, de mettre à l'abri, de soutenir les populations. Il s'appuie sur le dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) – voir annexe 1.



Chiffres clés 2018

- 58** événements dont deux opérations importantes de dépollution pyrotechnique
- 9** plans signés contre 3 en 2017
- 4** exercices, dont un sur la thématique du risque inondation en Loire
- 15** jours d'activation du COD
- 67** Établissements Recevant du Public remis en conformité

Les missions de sécurité civile s'articulent autour de quatre axes :

- la prévention : connaître et analyser les risques, appliquer la réglementation, mettre en œuvre des mesures protectrices et diffuser des informations préventives,
- la prévision, planification et formation : Suivre le système de surveillance, mettre en place des dispositifs d'alerte, concevoir des plans polyvalents et des plans d'urgence, former les acteurs, mettre en œuvre des exercices,
- la gestion de crise : organiser les secours, expertiser et communiquer,
- l'action post-crise : organiser le retour à la normale, la réparation et l'indemnisation des dommages, apprendre du retour d'expérience.



En 2018, les membres des commissions de sécurité compétentes en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ont visité 102 sites. La mise en œuvre d'un protocole spécifique de suivi des établissements placés sous avis défavorable a permis de faire chuter leur nombre de 161 au 31 décembre 2017 à 94 au 31 décembre 2018. Les établissements non-conformes, notamment les plus dangereux, continueront à faire l'objet d'un suivi strict en 2019, qui pourra se traduire, en cas d'absence d'efforts notables des exploitants, par des arrêtés de fermeture administrative.

Deux opérations importantes de dépollution pyrotechnique ont été menées à bien (Base aérienne d'Avord et MBDA à Bourges).

Une plaquette d'information générale sur les bons réflexes à adopter en matière de sécurité civile a été réalisée et largement diffusée.



Le premier volet de la prévention est la planification. Au cours de l'année écoulée, neuf plans dont notamment un plan de lutte contre les épizooties et trois plans particuliers d'intervention (PPI) ont été validés.

Le second volet est la mise en œuvre d'exercices. En 2018, ont été réalisés :

- 3 exercices en lien avec les plans particuliers d'intervention (PPI) ;
- 1 exercice sur la thématique du risque inondation en Loire.

Parallèlement à l'organisation de l'exercice « inondation » auquel participaient tous les départements de la région traversés par la Loire, trois types d'action ont été engagés :

- le lancement, à la demande du Cher, d'une étude complémentaire par la DREAL Centre, destinée à mieux caractériser le risque d'inondation par rupture de digue. Dans l'attente des résultats, les communes continueront à être sensibilisées, notamment par un nouvel exercice, sur l'existence d'un risque dès la survenance de crues de faible ampleur, alors même que le niveau d'eau en Loire demeure très en dessous de la crête de digue ;
- une étude de faisabilité portant sur la mise en place de digues mobiles ;
- une démarche de sécurisation des campings exposés à un risque à cinétique rapide.



En 2018, le bureau de la sécurité civile a dû gérer un nombre important d'évènements (58 contre 32 en 2017) liés principalement :

- **aux manifestations des gilets jaunes** : le COD (centre opérationnel départemental) a été réuni à plusieurs reprises le week-end lors des manifestations organisées par les gilets jaunes à compter du 17 novembre 2018. Plusieurs dispersions ont été menées par les forces de l'ordre, en raison de comportements dangereux troublant l'ordre public, que ce soit en ville, sur les routes, les ronds points, les péages ou les plates-formes logistiques. Des réquisitions de moyens ont suivi ces dispersions, afin de procéder au déblaiement des voies. Enfin, les services ont procédé à 29 interpellations (entrave à la circulation, mise en danger de la vie d'autrui, port d'armes, outrage et rébellion). Elles ont donné lieu à 19 gardes à vue. En matière de suites judiciaires, on retiendra que 3 personnes ont été écrouées (18 mois, 12 mois, 6 mois).
- **aux intempéries** : plusieurs épisodes de neige- verglas, dont certains ont nécessité la mise en œuvre du plan intempéries zone ouest (PIZO) de coordination routière ; des épisodes orageux dont celui du 5 juillet 2018 qui a fortement impacté la commune de CONCRESSAULT (qui a bénéficié de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle).
- **à un incendie dans une entreprise** : en août 2018, un incendie ravage une bonne partie des locaux de l'entreprise TSI à SAINT FLORENT SUR CHER.
- **aux crues** : plusieurs alertes de niveau jaune pour l'Allier, l'Arnon, le Cher, la Loire et l'Yèvre en janvier et février 2018.
- **à la pollution de l'environnement** :
 - pollution aquatique sur la rivière l'Aubois à Jouet-sur-l'Aubois le 4 avril 2018 ;
 - traitement d'une fuite de chlore à Saint Amand-Montrond le 28 septembre 2018 ;
 - alertes pour pollution de l'air par particules en suspension les 8 et 22 février 2018.
- **à des opérations de déminage** : 32 demandes d'intervention ont été formulées auprès du service de déminage.
- **à des manifestations sportives** : passage de la course cycliste PARIS NICE dans le département du Cher le 5 mars 2018.
- **à des grands rassemblements** : festival « le printemps de Bourges ».



En 2018, le centre opérationnel départemental a été activé durant 15 jours.



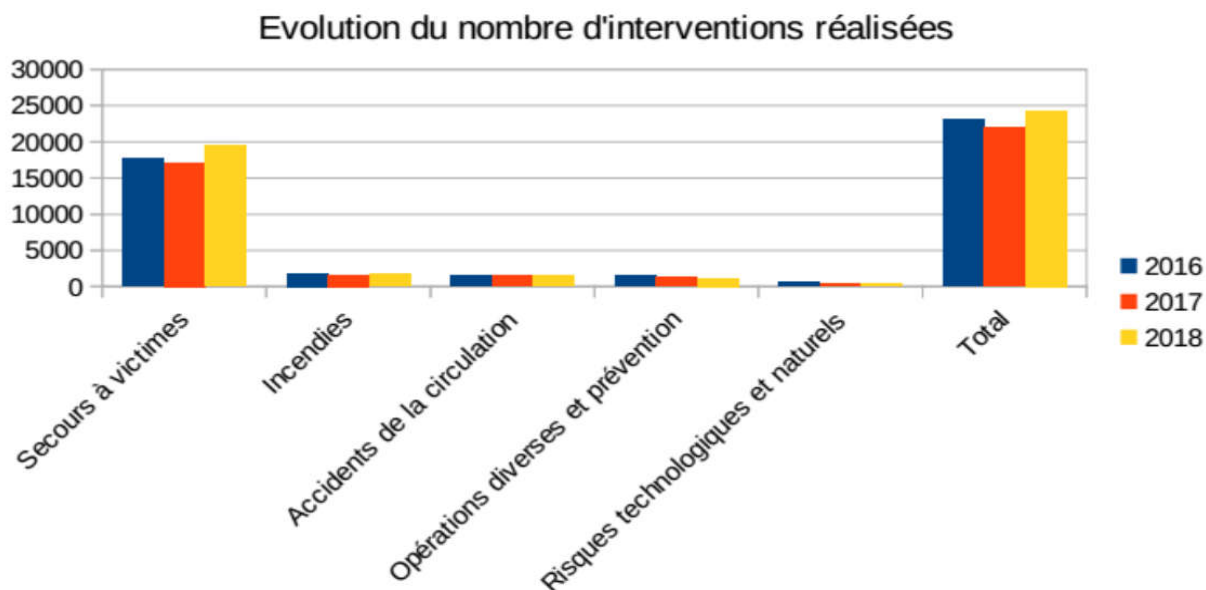
L'ACTION POST CRISE

Le bureau de la sécurité civile a assuré le suivi de 193 dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liées à 5 événements (4 dossiers inondations, 1 sécheresse) pour un total de 193 communes.



LES INTERVENTIONS DU SDIS

Les sapeurs pompiers volontaires et professionnels ont réalisé 24 283 interventions (soit une augmentation de 10 % par rapport à 2017).



Le SDIS du Cher a aussi organisé un rassemblement technique national qui s'est déroulé le 7 juillet 2018. Il a rassemblé 1300 jeunes sapeurs pompiers et près de 250 encadrants pour une journée exceptionnelle de compétition et de challenge sportif.





L'ordre et la sécurité publics peuvent parfois être troublés par des personnes dont l'état de santé mentale nécessite des soins. Lorsque les troubles mentaux de la personne rendent impossible son consentement et que son état impose des soins immédiats, des mesures de soins psychiatriques sans consentement peuvent être prononcées par le représentant de l'État, après avis médical. Les services de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé assurent l'instruction et le suivi de ces admissions en soins psychiatriques sans consentement. En 2018, 27 nouveaux patients ont été admis en soins psychiatriques sur demande du représentant de l'État.

2. GARANTIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dans le Cher, le facteur majeur d'insécurité demeure l'addiction (à l'alcool et/ou aux stupéfiants) avec des conséquences graves sur les comportements conduisant aux violences intra-familiales (VIF), à des accidents de la route trop souvent mortels, à des vols d'appropriation et à des violences répétées envers les forces de l'ordre.

Toutefois, l'action soutenue et coordonnée des services et la déclinaison de la police de sécurité du quotidien (PSQ) a permis de maîtriser la tendance à la hausse que le département avait connu jusqu'en 2017, permettant ainsi au Cher de passer, au niveau national, à la 58ème (au lieu de la 54ème) pour les faits d'atteintes aux biens (AAB) et à la 65ème place (au lieu de 54ème) pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP).

Chiffres clés de la délinquance 2018

<i>Panorama de la délinquance dans le Cher</i>	Evolution 2014 /2017	Nombre de faits en 2018	Evolution 2017/2018
<i>Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)</i>	+20 %	2063	+2 %
<i>Atteintes aux biens (AAB)</i>	- 5 %	7090	- 8 %
<i>Dont cambriolages</i>	+26 %	1733	-19 %
<i>Escroquerie et infractions économiques et financières</i>	+16 %	1695	+3 %

A noter

La baisse de la délinquance se poursuit à Vierzon suite à la mise en place du groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) fin 2017. La sécurisation de Vierzon a ainsi enregistré une baisse significative des AVIP (- 19 %) et AAB (- 33 %) par rapport à l'année 2017.

Plus de violence contre les policiers

Blessés en service	2016	2017	2018
Police nationale	28	23	48
Gendarmerie nationale	7	20	8
Total	35	43	56



LES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Au sein des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), les violences intra-familiales représentent un tiers des faits (33%, soit près de deux faits par jour). Cette part demeure élevée, en dépit d'une légère baisse entre 2017 et 2018 (-9%), liée à la mise en œuvre de nombreuses actions impulsées par l'Etat.

En zone gendarmerie nationale, face à la hausse constante du nombre de violences intrafamiliales depuis plusieurs années (+14 % en 2018 soit 356 victimes dont 278 femmes), il a été décidé d'apporter une réponse globale par la création en mai 2018 d'une Brigade de Protection des Familles (BPF).

L'action de la Brigade de Protection des Familles repose sur le concept des 4 P : professionnalisation, prévention, police judiciaire et partenariat.



Professionnalisation de la réponse de la gendarmerie

- L'animation de la BPF est partagée entre l'officier adjoint prévention, correspondant départemental chargé de la lutte contre les VIF et l'officier adjoint chargé de la police judiciaire. L'action ainsi menée permet un suivi régulier du phénomène et la coordination entre les missions de prévention et de répression. Les autorités administrative et judiciaire sont destinataires d'un bilan trimestriel de l'activité de cette unité.
- Le correspondant territorial de prévention (CTP) reste la « cheville ouvrière » de la BPF. Ce gradé expérimenté placé dans chaque unité élémentaire a été sensibilisé à la prise d'audition d'une victime majeure ou mineure. Ce militaire conseille et forme ses pairs à la prise en charge des victimes, à la gestion des interventions et à la conduite des enquêtes liées aux violences aux personnes.
- Afin d'aider les correspondants territoriaux de prévention (CTP) dans leur fonction, une formation à leur profit a été dispensée par le centre national de formation de la police judiciaire de la Gendarmerie, du 25 au 27 septembre 2018,
- Conseiller direct du commandant d'unité, le CTP identifie les cas particuliers sur la circonscription et propose des actions pour mieux cerner les phénomènes émergents (exemple : création d'un groupe de partenariat opérationnel).



Prévention des VIF : souci constant d'éviter le passage à l'acte

S'agissant du cadre normal d'exécution des missions de sécurité publique, suite à chaque intervention la victime de VIF reçoit à la fois :

- les coordonnées de l'association locale d'aide aux victimes (SAVIM) ;
- une information sur la possibilité de faire l'objet d'une inscription sur le module de sécurisation des interventions - SIP (module BDSP/SIDPP), y compris en l'absence de plainte.

En cas de menace avérée, une information immédiate du magistrat de permanence du Parquet est réalisée afin d'identifier les mesures de protection à mettre en œuvre.



Police judiciaire : traitement diligent des auteurs (lutte contre la récidive) et meilleure prise en compte des victimes

En accord avec le Parquet de Bourges, les directives suivantes sont appliquées.

- Lors d'une intervention d'une patrouille sur des VIF, dès que des violences sont objectivement constatées, le mis en cause est systématiquement placé en garde à vue, y compris en l'absence de plainte.
- Sous le contrôle du commandant d'unité et du CTP, les militaires du Groupement du Cher traitent, sauf circonstances particulières, les enquêtes de VIF en moins de 2 mois.
- La victime bénéficie d'une évaluation personnalisée réalisée par l'enquêteur, ainsi que d'un contact régulier jusqu'à la réponse pénale définitive.
- Les enfants mineurs témoins susceptibles de subir des traumatismes font l'objet également d'un signalement au Parquet si une procédure pénale est engagée.
- Les enquêteurs spécialisés des unités recherches sont engagés sur les affaires plus sensibles, en particulier avec mineur, soit en appui ou dans la direction des enquêtes.



Le travail partenarial : la co-construction des réponses

- Installée depuis 4 ans, l'intervenante sociale (ISG) placée par l'Association « Le Relais » au groupement du Cher est informée de toute situation de VIF (y compris en l'absence de procédure).
- Au niveau départemental, des contacts réguliers sont entretenus avec la cellule de recueil des informations préoccupantes du conseil départemental et la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher pour évoquer les situations connexes de VIF, à savoir de mineurs en danger ou témoins. Un calendrier de réunion d'échanges est en place.
- Deux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (Saint-Amand-Montrond et Aubigny-sur-Nère) ont mis en place un groupe opérationnel traitant des VIF. La BPF y est systématiquement représentée.
- Une convention entre les bailleurs sociaux et le Groupement du Cher est en cours de réalisation pour structurer la remontée d'information liée aux situations sociales défavorisées en général, et aux VIF en particulier.

Parallèlement, des actions visant à libérer la parole et professionnaliser l'écoute ont été conduites :

- Des tables rondes sur les violences intrafamiliales (VIF) ont été organisées le 15 mars 2018, réunissant plus de 250 personnes. Le programme a permis d'étudier les parcours des femmes victimes de violence : du signalement au traitement judiciaire jusqu'à l'accompagnement social et psychologique.
- Un concours national d'affiches sur le thème des violences intra-familiales a été lancé auprès des écoles d'art et de graphisme. 33 artistes ont déposé un projet et l'affiche lauréate « la violence ne doit pas être un membre de la famille » sera diffusée en 2019 dans tout le département.
- 10 000 cartes « contact » ont été imprimées avec toutes adresses utiles, dans le Cher, pour les personnes victimes de violence.
- La préfète a envoyé un courrier à tous les médecins généralistes pour leur rappeler leur responsabilité dans la détection des VIF (voir annexe)

Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, présidés par les maires, ont été invités à constituer un groupe de travail spécifique sur les violences intrafamiliales.





LES ATTEINTES AUX BIENS

La baisse notable des atteintes aux biens (AAB) est notamment liée :

- à la signature de 6 nouveaux protocoles de participation citoyenne, en zone « gendarmerie » portant à 35 le nombre départemental de protocoles signés depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013. 10 nouveaux protocoles sont en cours de finalisation et devraient être signés prochainement ;
- au développement de la vidéo-protection : le Cher compte ainsi en 2018, 489 caméras de vidéo-protection (278 réparties en zone police et 211 en zone gendarmerie) ;
- à la déclinaison de la Police de Sécurité du Quotidien, qui a amélioré la remontée des informations en temps réel.

En zone police nationale, l'année 2018 a vu un fléchissement des vols avec effraction. Ce phénomène, après une forte hausse entre 2016 et 2017, est revenu à un niveau inférieur à celui constaté en 2016. Le constat effectué l'an passé attribuait une bonne part de ces faits à une délinquance itinérante venant de l'extérieur et opérant par « raid ». Aucun phénomène de ce type n'a été constaté en 2018. Cependant, un tel processus peut se reproduire à tout moment, la vigilance est toujours de mise.



LES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS

Le territoire du Cher, en zone urbaine autant qu'en zone rurale, n'est pas épargné par l'accessibilité grandissante des drogues. Les conséquences sur la santé physique et psychique des consommateurs, même occasionnels, de drogues sont désormais bien documentées, les drogues touchant par ailleurs de plus en plus les jeunes, voire les très jeunes (collégiens). En effet, rares sont les jeunes de 17 ans qui n'ont expérimenté aucun des trois principaux produits que sont l'alcool, le tabac et le cannabis. Or, ces consommations sont d'autant plus dommageables qu'elles se produisent en phase de maturation cérébrale et exposent les jeunes à davantage de comportements de prise de risques.

Au côté d'une féminisation des consommations de produits psychoactifs, il convient de souligner que la vulnérabilité sociale qui résulte du chômage (relativement importante dans le département) favorise également le développement des comportements addictifs et des dommages sanitaires et sociaux associés.

Au-delà de leur caractère illicite et des conséquences sanitaires et sociales, les drogues génèrent des nuisances intolérables pour les habitants (atteintes à la tranquillité publique) et sont générateurs de phénomènes de délinquance (par exemple, les vols de numéraire chez les particuliers comme sources de revenus) voire de violences graves. La lutte contre les stupéfiants contribue ainsi très directement à renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques.

Les actions menées en zone police nationale et en zone gendarmerie visent à perturber le plus possible l'économie souterraine et à démanteler les réseaux, ce qui est une action discrète mais permanente des services sous l'autorité du Procureur. En 2018, le groupement de gendarmerie a traité d'initiative 5 trafics de stupéfiants, 50 cas de revente de stupéfiants et 688 usages de stupéfiants (notamment en lien avec de grands événements festifs comme le printemps de Bourges). En zone police nationale, 4 trafics de stupéfiants ont été révélés, 17 cas de revente constatés et 207 usages de stupéfiants, une hausse de 50 faits constatés entre 2017 et 2018.



Qu'est-ce que la Police de Sécurité du Quotidien : une nouvelle philosophie pour plus de proximité et de réactivité

La mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien modifie fortement l'emploi de l'ensemble des effectifs de la DDSP du Cher, qui voient leur activité orientée vers une présence renforcée des policiers sur le terrain et un rapprochement accru avec la population. Les unités de voie publique sont sectorisées. Elles ont pour tâche prioritaire d'œuvrer dans leur secteur en privilégiant les actions suivantes :

- sécurisation dans les zones les plus criminogènes de son secteur.
- contacts quotidiens et fréquents avec la population, les commerçants, les bailleurs sociaux, la police municipale, les partenaires locaux, etc,
- recueil de renseignements opérationnels,
- remontée des informations en temps réel aux unités et services concernés.

Au-delà de cette sectorisation, des thématiques ont été identifiées comme axes de travail prioritaires pour permettre une meilleure efficacité des services. Ainsi les transports en commun, les zones urbaines sensibles et la prise en compte des victimes font l'objet d'une attention toute particulière.

Outre la présence dissuasive sur la voie publique, un accent sera mis sur une amélioration conséquente des taux de transport de la Police Technique et Scientifique sur les constatations de cambriolage mais également sur les découvertes de véhicules volés, afin d'optimiser les investigations sur ces infractions.

En zone gendarmerie nationale, la police de sécurité du quotidien a permis de passer en revue les méthodes de travail actuelles et de proposer un contrat opérationnel par arrondissement rénové et adapté au territoire autour des quatre fonctions opérationnelles stratégiques de la Gendarmerie : contact, prévention, intervention et investigation.

Après 8 mois d'exercice, cette nouvelle approche permet de mieux évaluer les missions de sécurité publique du groupement départemental de gendarmerie auprès des partenaires et de la population, particulièrement autour de la fonction contact, intrinsèquement liée aux autres fonctions.

La fonction de contact a été intensifiée grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- La mise à profit des patrouilles et des interventions quotidiennes pour s'ouvrir à la population, aux commerçants, aux exploitants agricoles, aux retraités et aux associations. Les patrouilles pédestres et VTT sont en augmentation et déployées en fonction des lieux où sont constatées ou ressenties le plus d'infractions (Cf. Saint-Amand, Avord, Mehun, Sidiailles,...).
- Des patrouilles (3-4 heures) dédiées uniquement au contact et quasi quotidiennes ont été créées sur les arrondissements de Bourges (nombre activités : 306 en 2017 et 3645 en 2018) et Vierzon (nombre activités : 232 en 2017 à 2163 en 2018). Sur l'arrondissement de Saint Amand Montrond, c'est un groupe « contact » de 3 militaires à part entière et à temps complet qui a été créé, en s'appuyant sur la brigade de Saulzais le Potier (nombre activités : 81 en 2017 à 659 en 2018). Ainsi, le nombre de patrouilles « contact » a été multiplié par 10 : de 619 en 2017 à 6467 en 2018.
- L'accueil du public a été amélioré en adaptant les horaires d'ouverture de certaines brigades aux besoins locaux, la mise en place de la main courante en gendarmerie permet d'apporter une réponse officielle aux demandes infra-pénales des usagers et ainsi de faciliter les rapports gendarmerie-population pour des cas personnels situés en *zone grise* (contentieux civil pouvant avoir des conséquences au niveau pénal) et la promotion du dispositif de la brigade numérique (accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). La création d'un questionnaire de satisfaction à compter du 1er décembre 2018 permettra d'avoir des retours qualitatifs de la part des personnes se présentant dans les brigades territoriales.

Le recours à la réserve opérationnelle et citoyenne (210 réservistes) permet de renforcer des liens police-population.

- L'action continue via la prévention technique de la malveillance :
- 19 consultations sûreté au profit de particuliers en 2018 contre 2 en 2017,
 - 135 personnes sensibilisées (au lieu de 46) sur la sûreté,
 - le développement de la vidéo-protection avec des effets positifs sur la résolution de tags, les dégradations de bus ou l'interpellation d'une équipe de cambrioleurs.

Les relations avec les élus et les partenaires ont été consolidées grâce à la désignation d'un référent par commune qui organise des séances d'information et de formation (27 réunions en 2018). Ainsi, le nombre de contacts avec les maires a augmenté de 25 % et avec les présidents d'intercommunalité de 80 %, et la mise en place d'un système d'envoi systématique de courriels aux élus, au retour des interventions, avec les éléments succincts nécessaires permet de maintenir une bonne information. De plus, les partenariats se multiplient avec le Conseil départemental (Cellule de recueil des informations préoccupantes-enfance en danger, et seniors), Éducation nationale (vie scolaire) et la chambre de commerce et d'industrie. D'autres sont en cours de réalisation avec la chambre d'agriculture, la fédération de chasse, les bailleurs sociaux et les districts de football.



LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Mise en place d'un Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bourges, un travail coordonné entre la préfecture et la Ville de Bourges a permis l'élaboration d'un PLSPD (signé le 21 janvier 2019). Cinq axes d'actions sont ainsi déclinés : (1) mise en œuvre d'une gouvernance ; (2) lutte contre les atteintes à la tranquillité publique ; (3) prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ; (4) lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales ; (5) prévention de la radicalisation. De manière générale, dans chaque arrondissement, les sous-préfets appuient les maires disposant d'un CLSPD.

Dispositif « Sécuri-site »

La première convention départementale « Sécuri-site » a été signée avec le Printemps de Bourges. Les signataires (*Préfète du Cher, maire de Bourges, directrice départementale de la sécurité publique du Cher, commandant du groupement de gendarmerie du Cher et directeur général du Printemps de Bourges*) s'engagent à concourir à la sécurité des visiteurs accueillis pendant le festival par des mesures de prévention et de protection du site, à favoriser la coopération inter-services et la mise en place par chacune des parties signataires selon leurs attributions des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires.

La prévention de la radicalisation

Outre le suivi individualisé de certains individus, la préfecture a organisé diverses actions :

- sensibilisation par des formations locales des travailleurs sociaux, missions locales, CAF, services de l'Éducation Nationale,...;
- relais d'information aux élus pour des inscriptions à des formations organisées à Paris ;
- accueil de représentations théâtrales proposées par le CIPDR, (*une pièce « DJIHAD » a été jouée à Vierzon en avril 2018*), suivies de débats à destination de scolaires (lycéens). La suite « DJIHAD » (intitulée « Géhenne ») sera présentée, toujours à Vierzon, en mai 2019. Par ailleurs, le 14 mars 2019, la pièce « Lettre à Nour » a été présentée à Bourges devant plus de 200 lycéens de Bourges et de l'Epide.

De plus, dans la continuité des instances de dialogue lancée en 2015 avec les représentants institutionnels et associatifs de l'Islam de France, le gouvernement a lancé en juin 2018, une grande consultation nationale, élargie à la société civile, pour permettre une représentation de l'Islam de France dans toute sa diversité avec des « voix diverses », plus jeunes et plus féminines, dans tous les domaines économique, culturel, artistique.

Dans le Cher, ces assises se sont tenues le 13 septembre 2018 et ont pris la forme de 3 tables rondes portant sur:

- la gouvernance et la représentation de l'Islam de France ;
- le financement du culte et la distinction entre activités culturelles et culturellles
- l'Islam et valeurs de la République.

Les réflexions locales ont ainsi alimenté les discussions engagées au niveau national.



LE CO-FINANCEMENT DES ACTIONS LOCALES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

166 144 € ont été engagés au titre du FIPD :

37 500 € pour la sécurisation des établissements scolaires,

47 600 € pour le financement des postes d'intervenants sociaux,

64 677 € pour la vidéoprotection,

14 000 € pour la lutte et la prévention contre la radicalisation,

2 467 € pour l'équipement des polices municipales (gilets pare-balle notamment).

3. LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE



Chiffres clés 2018

	2017	2018	Variation
Nombre d'accidents	131	128	-2,29 %
Dont mortels	19	22	15,79 %
Nombre d'usagers impliqués	307	270	-12,05 %
Nombre de personnes tuées	22	29	31,82 %
Nombre de personnes blessées	170	154	-9,41 %



UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE

L'année 2018 présente un bilan contrasté en comparaison à l'année 2017.

Elle enregistre concomitamment une baisse des accidents (-2,29 %) et des usagers blessés (-9,41%) mais les conséquences des accidents revêtent un caractère dramatique puisque le nombre de tués induits est en hausse de 31.82 % (+7 tués).

La politique répressive s'est poursuivie en 2018 :

- 12 074** infractions relevées
- 1 155** permis de conduire retirés (Rétentions), soit plus de trois par jour en moyenne
- 916** conduites sous l'empire d'un état alcoolique (dont 627 délits) relevées
- 73 867** dépistages de l'alcoolémie effectués
- 545** conduites après avoir fait usage de produits stupéfiants contrôlés
- 4 313** dépistages de stupéfiants réalisés

Les causes d'accident : le Cher se distingue par rapport aux moyennes nationales

La première cause d'accidents est due aux conduites addictives (alcool et stupéfiants) présentes dans près de 20 % des accidents corporels et 32% des accidents mortels. Vient ensuite le comportement du conducteur (non-respect des règles de priorité, dépassement dangereux, non-respect des distances de sécurité, changement de file ou de direction, téléphone et distracteurs électroniques) dans 25 % des faits constatés. Ensuite, les causes externes à la conduite (hypovigilance, obstacle, conditions météorologiques, malaise) apparaissent dans 19.38 % des accidents, l'inattention est en cause dans 13.18% des accidents.

La vitesse est présente dans 4.65 % des accidents.



UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

La politique préventive a été renforcée afin d'influer les comportements :

- 212 actions de prévention et d'éducation routières (soit plus de 1430 h)
- 6 actions sur piste avec les associations de prévention routière (soit 133h)
- 23 actions avec les services d'ordre indemnisés (Convention)
- des actions de prévention pendant le Printemps de Bourges conduites par la coordination départementale sécurité routière
- 790 permis piétons délivrés
- 139 interventions menées au profit de classes du primaire.

L'action « Pilotagemoto18 » Édition 2018 a été une véritable réussite comptant 6 journées de communication, 219 motos présentes et 236 personnes (dont 17 passagers et 55 femmes dont 42 conductrices). Un peu moins de cinquante motocyclistes occasionnels étaient là pour prendre confiance dont 25 jeunes venant d'avoir leur permis.

En zone gendarmerie nationale, un groupe de sécurité des mobilités a été mis en place. Deux militaires, au sein de chaque unité de sécurité routière, sont désignés comme référents « contact » auprès des administrations, des artisans et acteurs de la sécurité publique ou locaux. Chargés de proposer au commandement des services dédiés, ils doivent organiser la recherche et la remontée de renseignements dans le domaine de la sécurité des mobilités, puis animer cette fonction auprès de leurs pairs. Parallèlement, ce groupe développe des actions de partenariat avec les municipalités, les constructeurs automobiles, les assureurs et les établissements scolaires dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité routière.



LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS ROUTIERS ET VÉHICULES

En 2018, les contrôleurs des transports de la DREAL Centre-Val de Loire ont procédé à 131 opérations de contrôle sur route qui ont donné lieu au contrôle approfondi de 870 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs. Environ 10 % des véhicules contrôlés étaient en infraction. 108 infractions ont été relevées par procès-verbaux et amendes forfaitaires dont 48 délits principalement liés à la réglementation sociale européenne (non-respect du repos journalier imposé pour les conducteurs, fraude dans l'utilisation du tachygraphe).

Par ailleurs, les contrôleurs des transports terrestres ont également effectué 25 contrôles au sein des entreprises de transports routiers du département du Cher.

Enfin, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules lourds et légers a donné lieu à 26 opérations de supervision de contrôleur technique et à la visite approfondie de 8 installations agréées.

En partenariat avec les contrôleurs de la DREAL, le groupement de gendarmerie a réalisé à 26 concours, 70 pesées poids lourds (dont 23 hors autoroute) et 357 pesées de véhicules légers (dont 151 hors autoroute).

4. PRÉVENIR LES RISQUES SANITAIRES

Les contrôles en matière de qualité de l'eau destinée à la consommation du public, des piscines et des eaux des plans d'eau ouverts à la baignade, et ceux en termes de sécurité alimentaire sont assurés respectivement par les services de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DD-ARS) et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection (DDCSPP).



EAU POTABLE



Chiffres clés 2018

117 prélèvements et analyses

38 visites techniques

Environ 80% des ouvrages, donnant accès à l'eau, sécurisés par un dispositif anti-intrusion

63% de la population bénéficie d'une solution de secours en cas de défaillance du système d'alimentation en eau potable qui la dessert habituellement

76% de la population du Cher alimentée en eau par un captage qui bénéficie de périmètres de protection

L'amélioration de la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau potable est une priorité de l'État. En 2018, de nouvelles molécules (métabolites de certains pesticides, issus de la dégradation naturelle de ces derniers) ont été ajoutées au contrôle sanitaire. Ces molécules ont été recherchées dans l'eau de 56 captages sur 75 en service dans le département. Elles ont été détectées dans l'eau de 30 d'entre eux. Parmi ces derniers, 13 captages présentaient une teneur supérieure à 0,1 µg/l (limite de qualité pour les pesticides).

Les concentrations de ces molécules mesurées dans les eaux distribuées ne présentent pas de risque pour la santé car sont en deçà de la valeur sanitaire. La conduite à tenir suite à ces constats est en cours d'examen par l'Agence Régionale de Santé, qui se prononcera sur la base de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Pour les autres paramètres du contrôle sanitaire à de rares exceptions près, la qualité de l'eau distribuée dans le Cher était conforme aux limites de qualité en 2018, tant du point de vue bactériologique que physico-chimique.



EAUX DE LOISIRS



Chiffres clés 2018

562 prélèvements et analyses

21 visites techniques en eaux de loisirs

Une campagne d'information sur le risque associé à la présence de certaines cyanobactéries dans les cours d'eau a été menée à l'été 2018. En effet, des mortalités de chiens avaient été déplorées en 2017 en lien avec la présence de ces micro-organismes, qui peuvent avoir également des effets sur la santé humaine. C'est pourquoi l'ARS s'est associée à la DDCSPP pour l'élaboration et la diffusion, avec l'appui de la préfecture, des messages de prévention.

CYANOBACTÉRIES DANS LES COURS D'EAU DU CHER : SOYEZ VIGILANTS

Des microorganismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois le fond des rivières. Leur action est délicate d'observer, surtout en cas de sécheresse. Elles forment à la surface des cailloux, des plaques (efflorescences) de couleur vert / bleu / blanc, qui peuvent se dissoudre et s'accrocher sur les bords (bois, autres végétaux) dégageant alors une odeur désagréable. Elles peuvent être à l'origine d'intoxications mortelles notamment pour les chiens.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions à prendre en cas de présence de cyanobactéries dans les cours d'eau.

QUELLES PRÉCAUTIONS ?

PRENDRE UN AIR PUR

ATTENTION AUX ANIMAUX

- Ne pas se baigner en présence de zones suspectées et surveillées
- Eviter d'ingérer de l'eau
- Ne pas porter à la bouche les bâtons, les cailloux...
- Ne pas jouer avec des bâtons en présence de cyanobactéries
- Lors des activités de loisirs (canoe, activités, canyons...) éviter les zones où des animaux d'élevage sont autorisés
- Prendre une douche après la baignade et les activités de loisirs, et nettoyer le matériel

ATTENTION AUX ANIMAUX (à risque de mortalité canine)

- Tout les chiens en laisse
- Ne pas laisser les animaux accéder à l'eau dans les zones suspectées

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

SYMPTÔMES CHEZ L'HOMME

- Si les symptômes suivants apparaissent : irritation de la peau ou des yeux, toux, éternuements, nausées, douleurs abdominales ou musculaires, maux de tête...

SYMPTÔMES CHEZ LES ANIMAUX

- Si votre animal présente des troubles (vomissements, diarrhées, léthargie, convulsions, etc.)

Plus d'informations ?

DDCSPP 18 02 48 67 34 86 (canal animalier)
ARS-DD38 02 38 77 33 00 (boite humaine)

555 44 8



Chiffres clés 2018

286 inspections

47 re-contrôles dans le cadre du suivi en cas de mises en demeure

2 décisions de fermetures de restaurants

204 établissements visités dans le cadre de signalements (plaintes ou intoxications)
Le résultat du niveau d'hygiène des établissements inspectés est publié sur l'application mobile « Alim'confiance » et le site internet www.alim-confiance.gouv.fr.

La gestion de 2 TIAC (toxi infections alimentaires collectives) et de 7 alertes sanitaires touchant des établissements de la filière lait et produits laitiers du département a été réalisée. Ce travail demande tout particulièrement de la réactivité, de la disponibilité et des qualités humaines, en plus des compétences techniques pour sortir de la crise tout en s'assurant de la sécurité alimentaire des denrées mises sur le marché. Des prélèvements dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance ont été effectués par les inspecteurs dans les abattoirs, en remise directe (GMS, poissonnerie), en industries agro-alimentaires et chez les producteurs fermiers du département: 156 échantillons ont envoyés pour analyses (recherches soit chimiques, microbiologiques ou pour la recherche de radionucléides).

Ce service instruit et délivre des certificats pour l'exportation de denrées animales ou d'origine animale vers des pays tiers ; en 2018 près de 800 certificats ont été délivrés dont 665 pour l'exportation de produits laitiers du groupe TRIBALLAT. Le groupe Monin qui développe sa production exporte désormais des préparations contenant du lait- type sauce- et transmet désormais au service des certificats. Ces certificats sont signés par un vétérinaire en collaboration avec ceux du laboratoire départemental du CHER.

Enjeux 2019

- Lutter plus efficacement contre les addictions
- Amplifier la prévention de la récidive en lien avec les maires et les partenaires de l'action sociale
- Poursuivre l'effort de contact avec la population pour agir ensemble plus vite contre la délinquance
- Prévenir les risques sanitaires

Partie II - L'ÉTAT SOUTIENT ET SE MOBILISE POUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En matière de soutien aux entreprises et à l'emploi, le rôle des services de l'État, en lien avec les acteurs du service public de l'emploi, est de favoriser l'accès ou le retour vers l'emploi mais aussi d'être sur le terrain à l'écoute des besoins des entreprises pour les accompagner à des étapes clés de leur développement autant qu'à l'occasion de difficultés conjoncturelles. L'État s'investit également pour développer des filières stratégiques au niveau national, et appuyer les acteurs locaux dans leurs démarches en faveur de l'attractivité économique du territoire.

1. PERMETTRE LE RETOUR À L'EMPLOI DE CEUX QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS



Chiffres clés 2018

1 176

contrats d'apprentissage

301

contrats Parcours Emploi Compétence

568

jeunes accompagnés en garantie jeunes



Baisse de -3,5% des demandeurs d'emploi de catégorie A
Baisse de -6 % du chômage des jeunes de moins de 25 ans

50.3 %

des demandeurs d'emploi sont des demandeurs d'emploi de longue durée

1 711

salariés accueillis dans les structures d'insertion par l'activité économique



LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Au 31 décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à Pôle Emploi dans le Cher est de 25 150 soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'année 2017.

- Le bassin d'emploi de Bourges avec 9 572 demandeurs d'emploi enregistre une baisse de - 4,1 %.
- Celui de Vierzon avec 2 923 demandeurs d'emploi représente une baisse de - 3,1.
- Celui de Saint-Amand-Montrond avec 1 874 demandeurs d'emploi enregistre une baisse de - 8 %.

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est sur l'année 2018 plus importante : - 3,5 % représentant 15 590 personnes.

- Cette baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 25 ans : - 6 %. Ils représentent 14 % des demandeurs d'emploi de catégorie A.
- Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans baisse de - 2,5 %. Ils représentent 29,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Toutefois, la part des demandeurs d'emploi de longue durée a progressé de 0,9 % pour s'établir à 50,3 %. Cette part très importante des demandeurs d'emploi de longue durée dont la reconversion est plus longue et aléatoire explique le niveau encore trop élevé du taux de chômage dans le Cher.

Taux de chômage au 4ème trimestre 2018 de la population active

France	Région CVL	Cher
8,8 %	8,3 %	9 %

Fin 2018, le département du Cher, avec 99 338 salariés, enregistre une baisse de 0,4 % du nombre de salariés par rapport à l'année 2017 (données CVS). Mais cette baisse concerne pour l'essentiel les emplois intérimaires. Les secteurs BTP et commerce perdent un faible pourcentage de salariés. Les autres secteurs enregistrent une augmentation sensible. Le Cher représente 10,91 % de l'emploi salarié de la Région Centre-Val de Loire qui comptabilise 909 500 salariés.



LES PARCOURS EMPLOIS COMPÉTENCE : PEC/CAE

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences (PEC). La mise en œuvre des PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables,
- un accès facilité à la formation
- un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville. Mais l'orientation vers ce parcours repose avant tout sur le diagnostic réalisé par le conseiller du service public de l'emploi. La prescription du PEC se fait en faveur des employeurs du secteur non marchand. Une aide est attribuée à l'employeur. Elle est modulée entre 30 % et 60 % dans la limite des enveloppes financières attribuées au département.

Une aide sous utilisée

Ce dispositif des PEC est sous-utilisé malgré une campagne de communication importante vers les prescripteurs et les mesures d'assouplissement prise en cellule opérationnelle : sur un objectif de 603 contrats, seuls 301 ont été mis en œuvre. Dans le Cher, le taux de consommation des crédits réservés aux PEC est le plus bas de la région.



L'APPRENTISSAGE

En 2018, 1 176 contrats d'apprentissage ont été signés dans le Cher, préparant des cursus allant du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par le DUT.

L'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale qui se déroule en alternance entre un établissement de formation (le plus souvent un Centre de Formation d'Apprentis) et une entreprise dont l'apprenti est le salarié.

La loi du 1er août 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel comporte des mesures structurelles pour développer l'apprentissage et renforcer son attractivité. Les services de l'État œuvrent pour lever les freins spécifiques à l'apprentissage rencontrés par chaque entreprise : des aides financières sont proposées aux entreprises et aux jeunes (500 € pour le permis), et les démarches simplifiées pour les CFA.





Depuis son lancement en mai 2015, plus de 2000 jeunes ont intégré le dispositif de la Garantie Jeunes porté par les missions locales.

En 2018, 568 jeunes sont entrés dans ce dispositif contre 590 en 2017 pour un objectif de 625. Les missions locales ont accueilli des publics particulièrement vulnérables et moins qualifiés qu'au niveau national :

- 80 % des jeunes ont un niveau égal ou inférieur au CAP.
- 22,4 % sont issus des quartiers prioritaires de la ville au sein des missions locales de Bourges et Vierzon.
- 40,7 % issus de Zone rurale de revitalisation.

Le taux de sortie positive vers l'emploi est de 91 %, supérieur au niveau national (89 %). Cependant, le taux de sorties anticipées (démissions et sanctions) est de 29 %.

Des financements du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ont été mobilisés pour l'accompagnement des jeunes très fragiles par des psychologues.

1400 jeunes ont passé des contrats avec les missions locales pour accéder à des parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dans le cadre duquel 87 000 € d'allocations ont été versées.

Grace à la mobilisation de ces dispositifs, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a de nouveau diminué en 2018 de - 6 % dans le département du Cher

EPIDE : Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi

Placé sous la tutelle des ministères du Travail et de la Cohésion des territoires, l'EPIDE situé à Bourges-Osmoy est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme, ni qualification professionnelle ou avec peu de qualification (maximum CAP/BEP) et qui ne parviennent pas à trouver un travail ; la priorité étant les jeunes décrocheurs scolaires.

Les jeunes sont volontaires pour être accompagnés dans le cadre de cet établissement. Ils sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République.



Pendant leur séjour d'une durée maximale de 24 mois, les jeunes suivent un parcours citoyen complet et pluridisciplinaire, adapté à leurs besoins, afin de mieux comprendre leur environnement, de construire et de réussir leur projet professionnel, de suivre une formation adaptée permettant d'acquérir des compétences et des savoir être transférables, d'agir au profit de la communauté et donc de développer des capacités à travailler en équipe.

L'établissement a notamment conçu un référentiel de formation sur la citoyenneté qui s'articule sur les 7 thèmes fondamentaux suivants :

- Être responsable et autonome au quotidien
- Habiter et se déplacer dans son territoire proche
- Prendre soin de soi et des autres
- Vivre en France
- Agir en citoyen afin de renforcer les connaissances des valeurs de la République
- Accepter les différences et faire preuve de tolérance.

Les jeunes sont accompagnés par des équipes pluridisciplinaires en fonction de leurs besoins (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, psychologues, infirmières, ...). Les capacités d'accueil du centre sont de 180 places. A ce jour, l'établissement de Bourges-Osmoy accueille 117 jeunes venant de l'Allier, du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, et du Loiret. Le taux de sortie positive d'élève à 58 % (formation qualifiante, alternance : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, CDD, contrat de travail temporaire, CDI, ...).

26 % des jeunes accueillis résident dans des QPV.

L'EPIDE travaille également avec les acteurs du Service public de l'Emploi, notamment les missions locales, Pôle Emploi, CAP Emploi. L'EPIDE travaille également en partenariat avec des entreprises qui lui font confiance et qui se mobilisent pour faciliter l'insertion des jeunes.



L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS PAR L'INSERTION

Dans le cadre du plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés, deux forums sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ont été organisés, le 20 février 2018 à Saint-Amand-Montrond et le 15 novembre 2018 à Aubigny-sur-Nère. Plus de 40 chefs d'entreprises et représentants de CHSCT ont participé aux différents ateliers destinés à présenter les outils existants en matière de prévention des situations d'inaptitude et le rôle des différents organismes (CARSAT, médecine du travail Cap Emploi, la MDPH...).



PLAN D'ACTION POUR DÉVELOPPER LES LIENS DES ACTEURS DE L'ORIENTATION ET DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS/LOGISTIQUE

En 2018, les services de l'État, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, ont apporté leur soutien à l'animation d'un collectif de sept entreprises spécialisées dans le transport et la logistique. Ce travail a permis de concrétiser un plan d'action visant principalement à :

- développer les liens avec les acteurs de l'orientation, dont les services de l'Éducation Nationale, et les acteurs du monde de l'entreprise,
- améliorer l'attractivité du secteur en initiant des démarches de qualité de vie au travail.



L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Ces personnes sont accueillies et accompagnées dans des structures spécialisées comme les associations intermédiaires (AI), des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), des entreprises d'insertion (EI) ou des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) qui signent des conventions avec l'État.

En 2018, les structures du Cher ont évolué pour s'adapter aux besoins d'accompagnement sur les territoires :

- une entreprise d'insertion multi-services s'est créée au sein du groupe ISA à Aubigny-sur-Nère. Cette entreprise intervient notamment dans le domaine de la sous-traitance et a vu le jour suite à la fermeture de l'entreprise d'insertion spécialisée dans le bâtiment à Saint-Amand-Montrond.
- des structures existantes ont développé de nouvelles activités, notamment l'association GAS 18 (garage associatif) qui a lancé un service de transport à la demande.

Au total, 1711 salariés ont été accueillis dans ces structures. Sur les 351 sorties enregistrées, 190 sont des sorties dynamiques (54 %) dont 52 emplois durables (15 %), 50 en emploi de transition (14 %) et 88 en sorties positives (25 %) comprenant notamment les formations.

Afin de mieux faire connaître les activités de ces structures, leur savoir-faire et les compétences développées par le public en insertion, en particulier auprès du secteur marchand, des portes ouvertes et des témoignages ont été organisés pendant le mois de l'économie sociale et solidaire en novembre 2018.



L'Insertion par l'Activité Économique s'ouvre à de nombreux secteurs économiques

Dans le cadre du dispositif de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels, seize portefeuilles de compétences ont été délivrés à des salariés de SIAE/Entreprise adaptées et des usages d'ESAT sur les métiers d'ouvrier des espaces verts, d'opérateur de production, d'assistant mécanicien automobile et d'agents de conditionnement manutention.



RELANCER L'ANIMATION TERRITORIALE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Dans le prolongement des services publics de l'emploi territorial, les Comités de Développement de l'Emploi (CODEVE) ont été mis en place en 2018. Le changement d'approche consiste à intégrer les besoins du tissu économique à l'action en faveur des demandeurs d'emploi. Ces instances se sont réunies sur Aubigny-sur-Nère, Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon. Les comités sont co-présidés par les sous-préfets d'arrondissement et des conseillers régionaux et y participent les différents intervenants sur le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle. Ils ont vocation à traiter les nombreuses difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises sur les territoires en mobilisant pour cela toute l'offre de services du Service Public de l'Emploi.

En 2018, une action spécifique a été menée pour surmonter les difficultés de recrutement dans le secteur viticole, notamment dans le sancerrois où le recours aux travailleurs détachés a augmenté ces dernières années.

Face à ce constat, le CODEVE du bassin d'Aubigny-sur-Nère a décidé de réunir l'union viticole sancerroise, cinq viticulteurs du bassin ainsi que les partenaires de l'emploi (conseil régional, Pôle emploi, mission locale, conseil départemental, communauté de communes) pour trouver les moyens opérationnels pour mieux répondre à ces besoins de recrutement sur des postes saisonniers et d'ouvriers viticole à l'année.

L'enjeu est de sensibiliser les demandeurs d'emploi du Cher à ces offres méconnues ou peu attractives.

Des actions ont débuté notamment pour faire découvrir les métiers du secteur viticole aux demandeurs d'emploi par des périodes d'immersion au sein des domaines, par la mise en place de formation de découverte du métier d'ouvrier viticole, par l'accompagnement et l'orientation des publics réfugiés en demande d'emploi vers ces postes.

Suite à des ateliers de préparation, elles ont participé au forum multisectoriel organisé par les agences Pôle Emploi de Bourges. Ce travail partenarial a permis:

- une meilleure appropriation des nouveaux outils numérique de Pôle Emploi par les CIP accompagnant les femmes dans la création de leur espace personnel numérique, des CV numériques visibles pour les futurs employeurs mais aussi la mobilisation des ateliers développés par Pôle Emploi (forum, #vers un métier, formation valoriser son image professionnelle),
- la définition d'un cadre commun d'accompagnement à mettre en place par les structures IAE pour favoriser le retour à l'emploi via les nouveaux outils développés par Pôle emploi, notamment les espaces numériques, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuel (POE), l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et la méthode de recrutement par simulation (MRS).
- la création d'un lien entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises pour mieux communiquer auprès des entreprises et mieux valoriser le travail d'accompagnement des structures IAE.

Sur le bassin d'emploi de Bourges, une action visant à favoriser l'Insertion Professionnelle des femmes sortant des structures IAE a été menée. Une cohorte de 57 femmes a été identifiée par les conseillers d'insertion professionnelles (CIP) des structures IAE.



2. SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE



Chiffres clés 2018

42.31 de crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

99 338 salariés dans le Cher fin 2018

110 M€ d'aides pour le monde agricole versées

2 800 demandes d'aides PAC



Augmentation de 9 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en un an



Baisse des demandes d'activité partielle



Augmentation du nombre de créations d'entreprise



Baisse du nombre de licenciements pour motif économique, 245 salariés contre 478 en 2017



LA SITUATION DES ENTREPRISES

La tendance positive observée en 2018 se traduit par :

- une augmentation de 9 % du nombre de déclarations préalables à l'embauche avec en CDI,
- une baisse des demandes d'activité partielle: 40 entreprises y ont eu recours contre 62 en 2017,
- l'enregistrement de 884 créations d'entreprise, soit + 2,82 % par rapport à 2017,
- une baisse des licenciements pour motif économique qui ont concerné 245 salariés contre 478 en 2017.



ACCOMPAGNER LES DIFFICULTÉS PONCTUELLES

Les numéros utiles en cas de difficultés reprise, plusieurs s

En fonction de la situation de l'entervices d'appui peuvent être sollicités :

- Demande d'activité partielle, renseignements divers ayant trait aux salariés :

UD DIRECCTE du Cher : centre-ut18.renseignements@direccte.gouv.fr,

- Dette sociale ou fiscale - Commission des Chefs de Services Financiers :

DDFIP du Cher : ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr (CCSF et CODEFI),

- Surendettement :

Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>,

- Conseil sur l'activité, notamment en cas de difficulté :

Groupement de Prévention du Cher (GPA 18) : 02.48.16.50.95

- Appui aux projets :
Chambres consulaires

- Problème avec la banque
Médiateur du crédit : directeur départemental de la Banque de France

- Problème avec les clients ou fournisseurs
Médiateur des entreprises : www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

La commission des chefs de services financiers (CCSF) est présidée par les services de la direction départementale des finances publiques. Elle réunit l'ensemble des créanciers fiscaux et sociaux. Cette commission a tenu six réunions en 2018. Elle a traité quatorze dossiers pour 1 552 609 € de plans de redressements accordés au 31 décembre 2018.

En 2018, le COmité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni une fois. Ce comité a pour but de mettre en œuvre des mesures industrielles, sociales et financières pour assurer le redressement des entreprises, le maintien des emplois et leur contribution au développement économique.

En 2018, le CODEFI a statué favorablement pour la création du Groupement de Prévention Agréé du Cher (GPA 18) qui accompagne désormais les petites entreprises et les artisans à surmonter leurs difficultés.



SOUTENIR LE MONDE AGRICOLE

Plusieurs actions sont menées par les services de l'État pour soutenir le monde agricole, notamment par la participation au soutien du revenu des agriculteurs, au renouvellement des générations en agriculture et à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les services accompagnent les agriculteurs en difficulté, du fait de leur situation économique ou de catastrophes climatiques. Plus largement, ils mettent en œuvre la politique européenne et régionale de soutien aux territoires ruraux, à travers notamment le programme LEADER. Pour leurs démarches administratives, les agriculteurs sont reçus sur Bourges et Saint-Amand-Montrond; notamment lors des télédéclarations des aides où 750 agriculteurs ont pu bénéficier d'un appui en 2018.



DEVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Confronté à un défaut d'image du territoire, malgré ses nombreuses richesses, les entreprises du Cher peinent à recruter. Aussi, les services de l'État en partenariat avec le réseau Dynamique RH animé par la CCI et composé de 80 entreprises, Pôle Emploi et le Printemps de Bourges ont mené une campagne de promotion des emplois sur le territoire pendant le festival. Plus de 20 000 sets de table ont été diffusés dans les restaurants et bars partenaires du festival. Le retour a été très positif en termes d'image et de découverte de la dynamique d'emploi insoupçonnée du territoire qui s'élève à près de 2000 offres.

Initié par le Gouvernement, le dispositif des territoires d'industrie a été lancé fin 2018. L'État local s'est impliqué dans la gouvernance pour porter un projet commun ambitieux et faire le lien avec les entreprises existantes.



LES ENTREPRISES DU CHER, UN FESTIVAL D'EMPLOIS !

Plus de 2000 opportunités d'emplois sur www.cher.gouv.fr



Le Cher, là où il fait bon vivre toute l'année !

3. LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE, LA CONSOMMATION ET LA RÉPRESSION DE LA FRAUDE

Le soutien à l'économie passe aussi par la garantie du respect des mêmes règles par tous, et du respect des normes protégeant la bonne santé du consommateur.



Chiffres clés 2018

670 325.57 M€

de sommes recouvrées en 2018 par le CODAF (Comité opérationnel départemental anti-fraude)

31

opérations de contrôle du CODAF

489

entreprises contrôlées par le CODAF

1 855

vérifications de la concurrence et de la protection des consommateurs



PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

En 2018, les services de l'État du Cher ont participé aux programmes d'enquêtes nationaux (48 enquêtes) et régionaux (48 enquêtes), concernant notamment la restauration collective, les compléments alimentaires destinés à la filière sportive et un focus sur les circuits courts et produits locaux.

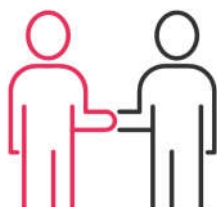
6 suivis d'alertes ont été effectués concernant les jouets (risque de suffocation) et le matériel électrique. Cela s'est concrétisé au travers de :

- 610 visites d'établissements,
- 1855 actions de vérification,
- 10 prélèvements sur les produits alimentaires,
- 105 visites.

De plus dans le cadre des contrôles des entreprises locales responsables de la première mise sur le marché (CPMM), 16 établissements sont vérifiés périodiquement. En 2018, 3 établissements présentaient des anomalies en matière de composition et d'étiquetage des produits.

Des suites ont été données à ces manquements et infractions dont 202 avertissements, 32 injonctions administratives, 11 procès-verbaux au pénal (60 contraventions, 81 % en transactionnel pour un montant total de 20 580 €) et un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans.

La gestion des plaintes et des réclamations a fait ressortir une baisse de 21 % par rapport à l'année 2017, soit 166 saisines de consommateurs et/ou professionnels pour 2018. La saisine Internet représente 40 % des saisines des consommateurs. Le délai moyen de réponse aux réclamations a été de 6 jours. Près d'un tiers des dossiers porte sur la protection des consommateurs (contrats, pratiques commerciale) et 55 % des dossiers portent sur des litiges contractuels (livraison de bien, exécution de la prestation, paiement, garanties, recours) relevant des compétences du juge civil. Les plaintes concernent essentiellement les secteurs d'activité des produits non alimentaires (29 %), produits alimentaires (15 %), téléphonie (12 %), immobilier et logement (11 %).





LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Le comité opérationnel anti-fraude, placé sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République, réunit les services de l'État (police, gendarmerie, douanes, DIRECCTE, DDFIP et DDCSPP) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, CARSAT, RSI et MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires, les prestations sociales, la fraude fiscale ou encore le travail illégal ou dissimulé.

Prévenir et réprimer le travail dissimulé, sous toutes ces formes, constitue à la fois un enjeu social et économique. En 2018, le CODAF du Cher a ainsi procédé à 31 opérations de contrôle, dont 2 dans le secteur agricole et 4 dans le secteur des transports, soit 489 entreprises et 1125 personnes contrôlées.

Ces opérations de contrôle ont conduit à dresser 23 procédures de travail dissimulé contre 35 en 2017.

Quatre opérations concernant le secteur des transports ont été menées sur route, notamment avec les services de Gendarmerie ou Police, des Douanes, de la DREAL, de la Préfecture, de l'Inspection du travail, de l'URSSAF. Plus d'une centaine de véhicules contrôlés, certains ont donné lieu à des amendes et des saisies de marchandises.

Les contrôles du CODAF ont donné lieu à 6,6 M€ de redressements financiers. S'ajoutent à ce dispositif interministériel les contrôles anti-fraude réalisés au sein de chaque structure (DDFIP, Caf, MSA et CPAM par exemple).



La lutte contre la fraude à l'identité

Depuis le 2 mars 2017, la préfecture du Cher est le siège du centre d'expertise et de ressources titres (CERT) CNI-passeports Centre-Val de Loire, service en charge de l'instruction et de la validation des demandes de titres d'identité et de voyage déposées par les usagers auprès des mairies de la région équipées de dispositifs de recueil. Organisée dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, cette régionalisation a permis le renforcement de l'expertise et une meilleure lutte contre la fraude documentaire, complétée par la création d'un poste de référent fraude.

En 2018, dans le cadre de ses missions, le CERT a identifié 50 dossiers impliquant une fraude à l'identité. Ces fraudes sont de deux ordres :

- soit l'usager présente un document d'état-civil ou une pièce d'identité sécurisée falsifié(e) ou contrefait(e). L'identité à laquelle il se réfère n'existe donc pas, (29 dossiers détectés)
- soit il tente d'usurper l'identité d'une autre personne en présentant un acte d'état-civil obtenu indûment. (21 dossiers détectés)

La majorité de ces dossiers, 41, concerne une demande de CNI (32) ou une double demande CNI-passeport (9).

Le bureau des migrations et de l'intégration a également renforcé la détection de la fraude à l'identité. En 2018, le service a détecté 5 dossiers de fraude relatifs à des documents d'état-civil, d'identité ou de voyage produits par des usagers.



ENCADRER ET CONTRÔLER LE TRAVAIL DÉTACHÉ

Un travailleur détaché est une personne issue d'un pays membre de l'Union européenne, chargée par son employeur d'exercer ses fonctions en France ou dans un autre pays de l'UE. Cette pratique est encadrée et contrôlée par les services de l'État dans le cadre d'une action prioritaire nationale. La proportion la plus importante de salariés détachés se trouve dans le secteur agricole (1519 salariés détachés). Le BTP reste, quant à lui, stable : 209 en 2018 contre 208 en 2017. La nationalité la plus représentative est la nationalité bulgare suivie par la nationalité portugaise.



CONTRÔLER LA SANTÉ ET LA PROTECTION ANIMALE

En matière de santé et de protection animale, les services de l'État ont réalisé 457 contrôles en 2018. Ils concernaient essentiellement 71 plaintes ou signalements concernant des carnivores domestiques et des équins, 79 demandes d'autorisation de rassemblement concernant les foires, concours, ventes d'animaux et fêtes médiévales.

Dans le cadre sanitaire, l'année 2018 a été marquée par 16 suspicions de tuberculose bovine, 2 suspicions de brucellose bovine, 8 suspicions de rage sur des introductions illégales de chiens non vaccinés en France et 1 cas confirmé d'influenza aviaire.

Enjeux 2019

- Amplifier la baisse du chômage, notamment dans le cadre du Plan pauvreté contractualisé entre l'État et le Conseil départemental, de la relance de l'apprentissage et de la diversification de l'offre d'insertion par l'activité économique
- Prévenir les difficultés des entreprises par une action partenariale plus précoce
- Soutenir le secteur agricole en mutation et développer les démarches collectives de circuits courts
- Maintenir une forte présence régaliennne dans le domaine de la protection des consommateurs et de la lutte contre les fraudes

Partie III – L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE



La cohésion sociale est une politique publique qui implique, outre le conseil départemental, de nombreux partenaires. C'est un enjeu majeur des temps actuels. L'action de l'État se décline en trois domaines principaux :

- L'éducation nationale pour la transmission des savoirs et des valeurs de République,
- Le soutien aux associations et aux personnes pour favoriser l'engagement citoyen,
- L'accueil des personnes les plus vulnérables.

1. TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE AU TRAVERS DE L'ÉCOLE

Au-delà de l'engagement des élèves au sein de leur établissement scolaire, en qualité de délégués de classe, délégués au conseil de la vie collégienne ou de la vie lycéenne, Maison des lycéens... les élèves du département ont également l'opportunité de s'engager dans des programmes portés et initiés par l'Éducation nationale. Ces actions participent à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.



Chiffres clés 2018

- 236** Elèves ont participé au concours de plaidoirie
- 73** Etablissements ont participé aux commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale
- 30** Jeunes engagés dans les Cadets de la Défense
- 24** Jeunes engagés dans les Cadets de la Sécurité Civile



Numéro national en cas de racisme : 01 40 35 36 55



La prévention du racisme et des discriminations est un des axes essentiels de la politique éducative qui ne repose pas uniquement sur les programmes nationaux.

Les valeurs prennent sens quand elles sont appliquées. C'est le sens des actions éducatives en coopération avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des personnels.

Ainsi, dans le département du Cher, des actions de prévention sont menées dans les écoles et établissements scolaires à l'occasion de la Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (en mars) et de la Semaine de la presse et des médias dans l'école (du 19 au 24 mars 2018). Les élèves sont invités à travailler sur l'identification de propos à caractère raciste ou antisémite dans les médias, sur la rumeur et le complot. Le lycée polyvalent Pierre-Émile Martin et le lycée professionnel Jean Mermoz de Bourges ont participé à une table ronde sur les *fake news* et la désinformation.



Par ailleurs, l'Éducation nationale s'associe au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher et au Barreau de Bourges pour proposer aux élèves différentes actions sur le thème de la justice et de la lutte contre les discriminations. Le concours de plaidoiries au collège a mobilisé 236 élèves.

De même, 4 « journées citoyennes » ont été organisées dans 4 collèges du département à destination des élèves de 4^e (lien avec leur programme d'éducation morale et civique) : les élèves ont participé à 5 ou 6 ateliers thématiques selon les établissements (justice des mineurs, droits de l'enfant, rôle et actions de la PJJ...).

En dehors du milieu scolaire, la politique de lutte contre le racisme et la discrimination est pilotée par l'Etat dans un cadre partenarial : le Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA).

Dans le cadre du CORA, 6 groupes thématiques à visée opérationnelle ont été constitués sur les sujets suivants :

- interventions en milieu scolaire,
- lutte contre l'homophobie,
- les discriminations dans l'accès au travail et au logement,
- la lutte contre la haine sur les réseaux sociaux,
- le milieu sportif,
- le parcours des migrants.

Ce plan départemental, construit avec les associations et l'ensemble des acteurs institutionnels, fait l'objet d'un suivi régulier par les services de l'État.

Quatre projets du Cher ont été retenus en 2018 par la délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) :

- la réalisation d'une web série contre l'homophobie intitulée « Et si le monde s'inversait ? »,
- la réalisation et la diffusion de courts métrages vidéo réalisés par des jeunes avec le soutien du centre départemental d'accès au droit (CDAD),
- des interventions dans les écoles (ex. Fédération des œuvres laïques),
- des ateliers de lutte contre les discriminations au sein du collectif associatif de Saint-Amand-Montrond.

Victime d'un acte raciste :

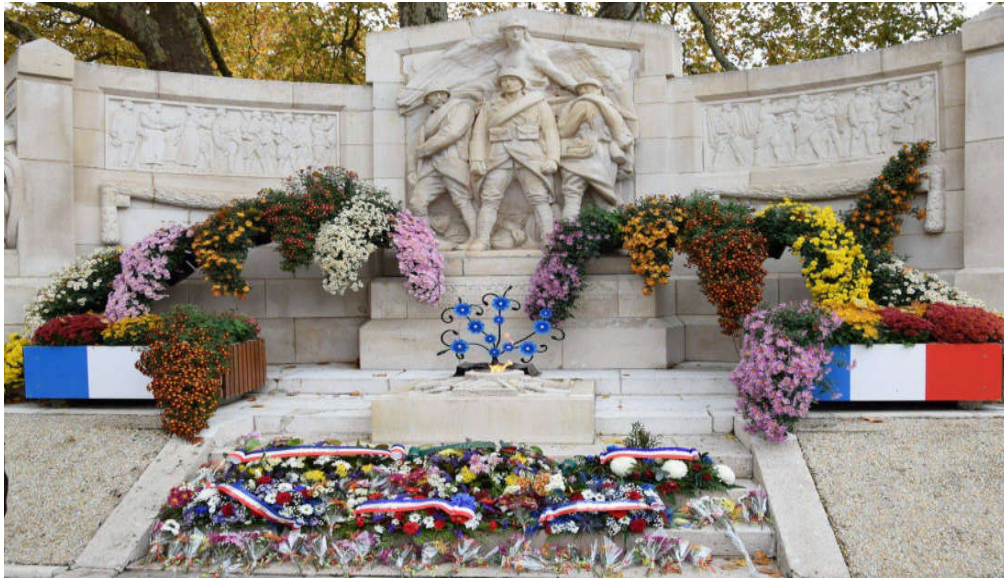
1) Numéro vert national : 08 842 846 37

2) Si vous êtes confronté(e) sur Internet à un contenu à caractère raciste, antisémite ou anti-LGBT et vous souhaitez lutter contre la propagation des discours de haine sur les réseaux sociaux, vous pouvez les signaler sur : www.internet-signalement.gouv.fr

3) Le défenseur des droits : 09 69 39 00 00 <https://www.defenseurdesdroits.fr>



L'année **2018** a été l'occasion de commémorer les événements qui ont marqué les derniers mois de la Première Guerre Mondiale et le retour à la paix. Dans ce cadre, le Directeur académique a souhaité donner une ampleur particulière au Centenaire de la Première Guerre Mondiale. La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 en fut le point d'orgue, mobilisant, autour de l'enseignement de l'histoire en classe, l'ensemble du monde éducatif. L'effort majeur a porté sur la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées et sur la contribution au sentiment d'appartenance commune à la Nation.



L'ensemble des établissements du département a été sollicité pour s'engager dans des concours, dispositifs labellisés ou des actions d'initiative personnelle ou collective.

Afin de favoriser cet engagement, différents outils ont été mis en place comme la mise en ligne d'une page dédiée au Centenaire sur le site internet de la DSDEN qui recense des projets labellisés, les ressources pédagogiques et l'actualité de cette thématique, mais aussi présente et valorise l'ensemble des projets et actions menés par les établissements scolaires.

Ainsi, 73 établissements et écoles recensés se sont investis dans un projet et ont participé aux cérémonies commémoratives du 11 novembre. L'exposition de l'ensemble de ces photos sera présentée à chaque établissement scolaire.





S'ENGAGER COMME CADETS DE LA DEFENSE ET CADETS DE LA SECURITE CIVILE

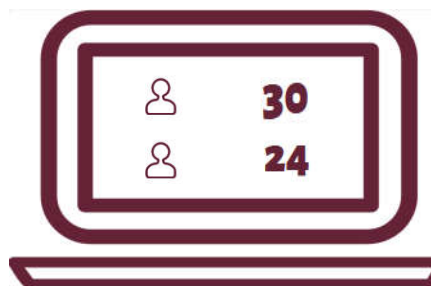
Forte du partenariat engagé dans le département avec les Établissements militaires de Bourges et le Service départemental d'incendie et de secours, l'Éducation nationale favorise l'engagement des futurs citoyens en qualité de « Cadets de la Défense » et « Cadets de la sécurité civile ». Intégrés dans le *Parcours citoyen* des élèves, ces deux programmes favorisent l'engagement des élèves à participer hors temps scolaire à un programme d'activités mettant à l'honneur les valeurs de la République.



Au total, en 2018, ce sont :

30 jeunes âgés entre 14 et 16 ans scolarisés dans des établissements scolaires de l'agglomération de Bourges, qui se sont engagés comme « Cadets de la Défense ». Facilitant la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents, les Cadets ont pu découvrir le monde militaire, participer à des activités sportives et aux commémorations des fêtes nationales, tout en suivant des formations pédagogiques et citoyennes. Un camp de 5 jours conclut l'année fin juin-début juillet.

24 jeunes scolarisés en classe de 5^e dans les collèges Jean Moulin et Jean Valette de Saint-Amand-Montrond, volontaires pour participer au programme des « Cadets de la sécurité civile ». Outre la découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile, ce programme a pour ambition plus large d'aider l'élève volontaire et motivé à acquérir des compétences relatives à la sécurité civile à travers les valeurs de tolérance, de loyauté, de vivre-ensemble et de goût de l'effort.



S'ENGAGER POUR LES AUTRES

La diffusion d'une culture partagée de la sécurité est un des objectifs de l'école, afin de permettre aux élèves d'acquérir des comportements réflexes.

L'éducation à la sécurité est une éducation citoyenne qui se construit de la maternelle au lycée. Il s'agit d'une démarche, engagée dans une continuité éducative, qui doit permettre aux élèves de développer des comportements de responsabilité individuelle, collective, morale et civique en faisant appel à la sensibilité, à la conscience et à l'engagement de chacun.

Cette éducation s'articule autour de plusieurs axes :

- la prévention des risques majeurs, qui comprend la sensibilisation à une démarche citoyenne de la responsabilité et de l'approche des risques,
- l'éducation à la sécurité routière,
- apprendre à porter secours,
- la prévention des accidents de la vie courante,
- la mise en place du *Parcours éducatif de santé* sur tous les niveaux scolaires. Ce parcours regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements. Il s'appuie sur le développement des compétences psychosociales.

2. FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN, ASSOCIATIF ET SPORTIF



Chiffres clés 2018

356

jeunes en service civique

600

participants au premier forum de l'engagement à Vierzon

4

projets soutenus par la DILCRA à hauteur de 8 000 €

760 000 €

consacrés au soutien des actions dans les quartiers prioritaires politique de la ville

6900

associations en activité

253

associations créées / 81 dissoutes

154

BAFA délivrés, contre 180 en 2017

182 406 €

au bénéfice des associations (FDVA)

154 000 €

au bénéfice des associations (FDVA)



LE SERVICE CIVIQUE ET L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

356 jeunes ont effectué un service civique dans le Cher au 31 décembre 2018.

Grâce à un travail renforcé, tout au long de l'année, en lien avec les associations, les collectivités territoriales et les services de l'État, le nombre de jeunes accueillis en service civique ne cesse de progresser dans le département que ce soit sur des missions d'intérêt agréées au niveau départemental (116 jeunes), régional (8 jeunes) ou national (332 jeunes). Dans les établissements scolaires du département du Cher, 195 jeunes volontaires sont accueillis en mission de service civique, sur toute la durée de l'année scolaire. Pour l'année 2018-2019, 228 offres ont été publiées.

En global, depuis 3 ans, les postes pourvus ont nettement progressé (2016-2017 : 86 contrats ; 2017-2018 : 165 contrats).

Le festival de l'engagement

De nombreux forums locaux ont été organisés en milieu urbain ou rural afin de présenter ce dispositif aux jeunes, aux élus ou aux responsables associatifs.

Un festival de l'engagement citoyen a été organisé le 7 novembre 2018 avec plus de 600 personnes présentes et la participation de M. Ludovic ABIVEN, directeur de l'Agence nationale du Service Civique, qui est venu rencontrer les jeunes et les partenaires locaux. Ouverte à tous les publics (jeunes, parents, etc.), le but était de promouvoir auprès des jeunes de 16 à 25 ans, l'engagement citoyen sous toutes ses formes, du service civique au bénévolat, de la réserve citoyenne au service volontaire européen.





BOURGES



*inventons
les territoires
de demain*

Atelier territorial Politique de la ville

Jeudi 08 février 2018

18h30 20h30



POLITIQUE DE LA VILLE : DYNAMISER LES VILLES ET LES QUARTIERS

Trois contrats de ville sont signés dans le Cher. Ils permettent de soutenir des projets sur les quartiers prioritaires de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond. Les crédits spécifiques « Politique de la ville » se sont élevés en 2018 à 760 000 euros (708 434 euros en 2017).

Conformément aux orientations nationales, des ateliers participatifs territoriaux ont été mis en place sur l'ensemble des contrats de ville du Cher. Trois thèmes ont été choisis pour l'ensemble des sites :



Sport et culture,



Éducation,



Emploi et développement économique.

Avec plus de 180 personnes présentes sur les trois ateliers, la démarche de co-construction proposée a suscité une large adhésion de l'ensemble des partenaires. Les conseils citoyens sont également régulièrement réunis à Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond.

Les quartiers politique de la ville sont aussi des zones d'éducation prioritaire dans lesquelles les classes de CP et CE1 ont été dédoublées. La priorité est donnée au traitement de la difficulté scolaire, dès les premières années de l'école, en soutenant les élèves les plus fragiles.

En dédoublant les classes de CP et de CE1 en REP+ et en REP, l'objectif est de combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux en garantissant une meilleure individualisation pour les apprentissages de la lecture, de l'écriture, du calcul et du respect d'autrui.

À la rentrée 2017, le dédoublement concernait, dans le Cher, les classes de CP et de CE1 des écoles REP+ de Bourges. À cette rentrée, 16 classes de CP sur les REP de Bourges, Sancoins et Vierzon ont également été concernées par le dédoublement. Ces mesures sont en grande partie financées par un redéploiement des enseignants du dispositif « Plus de Maîtres que de Classes » implanté dans ces mêmes écoles. Ces postes ne sont pas créés au détriment d'autres écoles, notamment celles situées en milieu rural.



Mon stage de troisième

Un nouveau dispositif est mis en place pour permettre aux élèves de troisième en réseau d'éducation prioritaire de trouver des stages de qualité : une circulaire du Premier ministre du 17 juillet 2018 prévoit l'accueil de 15 000 collégiens de troisième de REP+ dans les services de l'État et dans les administrations du secteur hospitalier.

Dans le Cher, ce sont 37 terrains de stage en secteur public qui ont été proposés aux élèves du collège du Grand Meaulnes de Bourges. Une plateforme dédiée (<https://www.monstagedetroisieme.fr/>) a permis de déposer les offres de stages à l'attention de ces élèves de troisième des quartiers prioritaires.



LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION : LE COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME (CORA), LA SEMAINE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

Dans le cadre du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA), 6 groupes thématiques à visée opérationnelle ont été constitués sur les sujets suivants :

- interventions en milieu scolaire,
- lutte contre l'homophobie,
- les discriminations dans l'accès au travail et au logement,
- la lutte contre la haine sur les réseaux sociaux,
- le milieu sportif,
- le parcours des migrants.

Ce plan départemental, construit avec les associations et l'ensemble des acteurs institutionnels, fait l'objet d'un suivi régulier par les services de l'État.

Quatre projets du Cher ont été retenus en 2018 par la délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) :

- la réalisation d'une web série contre l'homophobie intitulée « Et si le monde s'inversait ? »,
- la réalisation et la diffusion de courts métrages vidéo réalisés par des jeunes avec le soutien du centre départemental d'accès au droit (CDAD),
- des interventions dans les écoles (ex. Fédération des œuvres laïques),
- des ateliers de lutte contre les discriminations au sein du collectif associatif de Saint-Amand-Montrond.



SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE, LA JEUNESSE ET LE SPORT

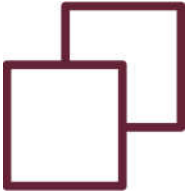
Les services de la DDCSPP accompagnent les acteurs associatifs par le biais de nombreux outils, incluant le conseil, l'animation, le soutien financier, ainsi que les dispositifs de soutien à l'emploi et l'insertion dans le secteur sportif et associatif.

6 900 associations ont été dénombrées en 2018, pour lesquelles ont été enregistrées 1636 déclarations comprenant 253 créations, 1302 modifications (liste dirigeants, statuts, etc.) et 81 dissolutions. Le taux de déclarations en ligne est en hausse et s'élève à 24,5 %.

Près de 300 usagers ont été accueillis pour des renseignements variés sur le fonctionnement associatif, depuis la simple vérification de la complétude d'un dossier, des interrogations sur des pratiques associatives, jusqu'à des demandes de rédaction des statuts. Les demandes les plus complexes ou chronophages sont renvoyées au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) porté par la Fédération des œuvres laïques (FOL). Soutenu financièrement par le biais du Centre national pour le développement du sport (CNDS), du financement d'un poste par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) et du fonds de développement de la vie associative, le CRIB est un outil performant au service de l'accueil, de la formation et de la professionnalisation des dirigeants d'associations ; les relations de travail et de confiance entretenues entre le centre et les services de la DDCSPP permettent aux usagers de trouver une réponse à leurs questions.

Dans le cadre de la promotion de la vie associative, la DDCSPP a accompagné et soutenu de nombreuses associations par :

- l'accompagnement de plus de 40 dirigeants d'associations sur diverses thématiques juridiques en rapport avec leurs projets (emploi, fiscalité, mode de gouvernance, etc.),
- le lancement d'appels à projets dans le cadre du fonds de développement de la vie associative (FDVA) :



- Volet « Formation des dirigeants associatifs » : 4 associations ont été subventionnées pour 11 700 € (Ligue de l'enseignement (FOL), Secours catholique, Fédération départementale des foyers ruraux, Francas du Cher),,
- Volet « Fonctionnement et projets innovants » : 69 associations ont été subventionnées pour un montant total de 170 706 €.

Pour valoriser l'engagement associatif et sportif, en 2018, 29 médailles de bronze ont ainsi été attribuées dans le département et 3 médailles d'or et 9 d'argent proposées au ministère chargé des sports, pour décision. Une soirée de remise annuelle des médailles a été organisée avec le concours de la DDCSPP par le comité du Cher des médaillés de la jeunesse et des sports le 15 novembre.



Le dispositif SESAME a accompagné 11 jeunes domiciliés en quartier prioritaire de la ville ou en zone de revitalisation rurale. Montant à 54 le nombre de jeunes entrés dans le dispositif sur les années 2016-2018, ils ont suivi un parcours qualifiant, souvent élaboré avec eux en DDCSPP, visant l'obtention de leur diplôme en fin de cursus. 33 000 € sont mobilisés pour contribuer à la prise en charge de la formation professionnelle de ces jeunes.

Le soutien financier au développement du sport est aussi apporté via les crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). En subvention directe aux clubs sportifs, 123 000 € ont été attribués lors d'une procédure initiale au printemps et une enveloppe complémentaire de 31 000 € a été attribuée dans l'été. De plus, le CNDS apporte une aide :

- aux emplois : 13 emplois suivis dont 3 créations en 2018 et 1 contrat d'apprentissage (aide de l'État : 147 500 €),
- aux projets sport et santé : 6 dossiers portés par 2 comités départementaux et 4 associations sportives, représentant 20 projets différents ont bénéficié de 23 200 €,
- l'opération « J'apprends à nager » : 4 dossiers accompagnés pour l'organisation de 23 modules (aide de l'État : 15 000 €). Cette opération, bien relayée par le comité du Cher de natation et deux autres partenaires (association, collectivité territoriale) aura permis à 300 enfants de 10 à 12 ans d'apprendre à nager,
- la participation financière à 6 équipements du type gymnases, vestiaires de football, terrains de tennis, City-stades, piscines....



Le sport au-delà de la performance physique

Le sport permet aussi une action plus transversale en direction de publics vulnérables, comme :

- le projet « *sport au féminin* » en direction des femmes victimes de violences conjugales, en liaison avec la déléguée départementale aux droits des femmes,
- la construction partenariale de 10 projets spécifiques « *sport et quartiers politiques de la ville* » portés par 3 comités sportifs départementaux et 7 associations sportives,
- l'élaboration du projet d'accompagnement pour les personnes immigrées (A.P.I.) avec la Cité Jean Baptiste Caillaud à Bourges et le comité départemental UFOLEP,
- le projet « *sport et personnes vulnérables* » avec le comité départemental UFOLEP et 2 centres équestres,
- le projet « *sport et CAO* » pour les réfugiés avec le comité départemental UFOLEP et le district du Cher de football.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE JEUNESSE

Pour garantir la sécurité des pratiques sportives et de jeunesse, des contrôles sont mis en place, ainsi que l'attribution et le suivi des brevets nécessaires aux différents types d'encadrement.

En matière de contrôle des accueils collectifs de mineurs (séjours avec et sans hébergement), 694 séjours ont fait l'objet du contrôle administratif préalable à leur autorisation ou non-opposition (contrôle des conditions d'accès aux locaux d'hébergement et des qualifications des personnes qui encadrent les séjours) et 14 séjours ont fait l'objet d'une inspection sur site.

Les 171 séjours avec hébergement organisés au cours de l'année (dont 144 en juillet et août) ont fait l'objet de courriers d'information aux maires et services de police et de gendarmerie.

Concernant le contrôle des activités physiques et sportives, 11 établissements ont reçus des visites d'inspection et 76 avis relatifs à la sécurité des manifestations sportives organisées sur la voie publique ont été rendus (chacun de ces dossiers d'organisation est instruit sur le fond avec l'attention au regard des enjeux de sécurité).



En matière de brevet nécessaire à l'encadrement, les services de la DDCSPP ont suivi et validé les parcours individuels des près de 500 stagiaires inscrits dans le cursus conduisant à la délivrance du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueils collectifs de mineurs). En 2018, 154 diplômes ont été attribués dans le cadre des 2 réunions de jurys de janvier et juin. De plus, trois demandes de dérogation à l'obligation de surveillance d'une baignade d'accès payant par un maître-nageur-sauveteur (MNS) ont été instruites. Treize déclarations de personnes titulaires d'un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) souhaitant assurer la surveillance des établissements de baignade d'accès payant ont été traitées.

Enfin, 116 demandes de cartes professionnelles d'éducateurs sportifs et 11 demandes d'attestations d'éducateurs sportifs stagiaires ont été traitées.

La déclaration des manifestations sportives

Les manifestations sportives sur la voie publique doivent faire l'objet d'une déclaration en préfecture. En 2018, 374 autorisations ou récépissés de déclaration délivrés, les randonnées, courses et homologations de circuits ont été instruits par la sous-préfecture de Vierzon. De plus, 4 commissions de sécurité (dont une sur site) concernant les épreuves sportives sur la voie publique ou celles utilisant des véhicules à moteur ont été mises en œuvre.

3. ACCUEILLIR LES PERSONNES VULNÉRABLES



Chiffres clés 2018



dédiés principalement à l'aide sociale, la veille sociale, l'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, le logement adapté, l'inclusion sociale



dédiés principalement aux centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), aux hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile et aux centres d'accueil et d'orientation



dédiés à l'Inclusion sociale et protection des personnes (services mandataires, mandataires privés et aide alimentaire)



dédiés aux établissements pour personnes handicapées (enfants et adultes)



dédiés aux établissements pour personnes âgées (dont plus de 71 M€ pour les EHPAD)



Création pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de :

- 2 nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés
- 2 Unités d'Hébergement Renforcé
- 1 Plateforme de Répits pour les aidants



ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER NOS CONCITOYENS LES PLUS DÉMUNIS

En réponse à l'évolution des besoins, les dispositifs d'hébergement ont été redimensionnés. Un accroissement des capacités, la pérennisation d'une partie du parc et l'évolution du calendrier d'ouverture ont été mis en œuvre pour tenir compte des périodes de grand froid. Des actions nouvelles, visant à une meilleure intégration des réfugiés ainsi qu'à une fluidité des dispositifs d'hébergement ont également pu être développées.



L'accès des jeunes au logement

Des actions innovantes sont développées pour sortir des dispositifs d'hébergement/accéder au logement. Ainsi, une action d'accompagnement renforcé à destination des jeunes de moins de 25 ans, sans ressource pérenne, a été mise en place de manière expérimentale afin de les aider à sortir de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et d'accéder au logement. Elle s'appuie sur la mobilisation du dispositif « intermédiation locative » et met l'accent sur leur insertion professionnelle. Par ailleurs, la formule innovante de cohabitation/colocation sans clause de solidarité mise en œuvre avec les bailleurs fin 2017 a pleinement porté ses fruits en 2018 et contribué à l'atteinte des objectifs de sortie d'hébergement.





ACCUEILLIR DIGNEMENT LES PERSONNES MIGRANTES ET RÉFUGIÉES

L'accueil des personnes migrantes est organisé avec 155 places en centre d'accueil et d'orientation, actuellement réparties sur les villes de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond.

Pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, un centre provisoire d'hébergement (CPH) de 57 places a été ouvert. Elles sont accueillies et accompagnées vers leur intégration. Ensuite, la très bonne mobilisation des partenaires (bailleurs et associations), orchestrée par les services de l'État, a permis au Cher d'atteindre les objectifs de relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale qui lui étaient fixés :

- au niveau national : l'objectif de 22 logements a été atteint dès la fin août (soit 78 personnes logées) ;
- au niveau local : l'objectif de 99 logements a été atteint fin octobre (soit 130 réfugiés relogés). Parmi les logements mobilisés, 49 d'entre eux sont issus du parc privé.

De plus, le dispositif HOPE – hébergement, orientation, parcours vers l'emploi - a permis à 11 personnes de suivre une formation professionnelle et d'accéder à l'emploi.



ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNÉRABLES

L'offre médico-sociale sur le département du Cher s'oriente vers une recherche de l'inclusion tout au long de la vie de la personne. Cette volonté d'inclusion se traduit par une transformation de l'offre sur le territoire en ayant pour objectifs :



Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions,



Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations pour mieux répondre aux besoins,



Mettre en place une organisation territoriale au service de la fluidité des parcours,



Améliorer en continu la qualité des accompagnants en favorisant l'adaptation des pratiques.

Concernant les personnes âgées,

les services de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé ont préparé les premiers Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et les SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile). Une Équipe Mobile Gériatrique Territoriale (EMGT) a été mise en place sur l'ensemble du département. Cette équipe pluridisciplinaire intervient pour détecter les facteurs de fragilités chez les personnes âgées à domicile afin de mieux les prendre en charge et de retarder la dépendance. Pour une plus grande sécurité la nuit dans les établissements, les astreintes d'infirmiers de nuit en EHPAD ont été développées.

De plus, afin d'offrir un meilleur accompagnement aux malades d'Alzheimer, deux nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) ont été créés. Ce sont des espaces aménagés dans un EHPAD permettant l'accueil, au cours de la journée, de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neurodégénératives. Des activités individuelles et collectives y sont réalisées dans un environnement convivial, rassurant et stimulant pour les résidents. Deux Unités d'Hébergement Renforcé (UHR) ont aussi été créées. Une UHR est un lieu de vie dans un EHPAD permettant l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et ayant des troubles du comportement sévères. L'environnement architectural est adapté pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Enfin, pour mieux soutenir les aidants, une Plateforme de Répits a été créée. Cette plateforme est un dispositif en faveur des proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentés et/ou en perte d'autonomie. Elle a pour missions d'informer et d'offrir un temps de répit aux proches aidants mais également de contribuer au maintien des capacités de la personne accueillie.



Concernant les personnes en situation de handicap,

Les négociations des premiers Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été menées avec les établissements. Pour permettre une meilleure prise en compte du handicap, la démarche réponse accompagnée pour tous a été déployée sur l'ensemble du territoire par un travail collaboratif avec la Maison départementale des Personnes Handicapées. Ainsi, la présentation de la démarche aux partenaires a été suivie par la définition de la gouvernance et la signature de la convention départementale.

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, un travail a été mené autour de la transformation et de la répartition de l'offre territoriale. Dans ce cadre, une unité d'enseignement délocalisée de deux IME (Instituts médico-éducatifs) dans une école ordinaire a été inaugurée. De plus, pour mieux répondre aux situations individuelles complexes, un travail autour du décroisement des prises en charge sanitaires et médico-sociales a été lancé en lien avec les acteurs de la psychiatrie.

Enjeux 2019

- > Réussir la préfiguration du Service National Universel (juin 2019)
- > Assurer la fluidité des places d'hébergement d'urgence et d'accueil des demandeurs d'asile en accélérant les sorties (emploi et logement autonome ou reconduite pour les déboutés du droit d'asile)
- > Amplifier le partenariat opérationnel et l'articulation des parcours d'insertion dans le cadre du grand plan pauvreté initié par le Président de la République
- > Évaluer objectivement le contrat de ville afin de définir et conduire ensemble des actions à fort impact

Partie IV - L'ÉTAT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

L'enjeu du développement durable s'impose à de nombreuses politiques publiques conduites par l'État et les collectivités. Seuls certains aspects emblématiques sont abordés ci-après.

1. PLANIFIER ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'HABITAT



Chiffres clés 2018

138

signalements pour habitat indigne

81.25

de conciliation dans les litiges locatifs

142

logements sociaux créés

3.2

millions d'euros de subventions de l'Anah aux propriétaires privés (+ 5 % par rapport à 2017)

6.7

millions d'euros de travaux soutenant l'activité économique du bâtiment.

11

PLUi et 4 SCOT en cours d'élaboration



ADAPTER LES LOGEMENTS AUX BESOINS

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), regroupant les pouvoirs publics et des collectivités territoriales, œuvre à l'amélioration du parc de logements. Des domiciles qualifiés d'indignes peuvent être frappés d'arrêtés de polices spéciales relevant de la responsabilité du maire ou du préfet. Ces arrêtés imposent au propriétaire la réalisation de travaux, pour la santé et la sécurité des habitants.

Les nouvelles dispositions législatives permettent de réaliser les travaux d'office, à la charge des propriétaires, en cas d'urgence, et à prélever les loyers perçus.



En 2018, 138 nouveaux signalements ont été reçus par le pôle départemental. Huit arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris, dont sept en urgence et cinq logements sont ainsi sortis de l'insalubrité après travaux. Une conciliation avec un propriétaire a permis de sortir un logement de l'insalubrité sans arrêté préfectoral (incurie).





En matière de politique territoriale de l'habitat, le plan départemental de l'habitat (PDH) a été lancé en 2018. Élaboré conjointement par le conseil départemental du Cher et l'État (DDT), il vise à assurer la cohérence des différentes politiques locales de l'habitat entre les territoires couverts par un programme local de l'habitat et le reste du département. Dans ce cadre, l'année 2018 a été consacrée essentiellement à l'élaboration d'un diagnostic quantitatif et qualitatif comprenant l'exploitation d'un questionnaire adressé à toutes les communes du département, et à la préparation des ateliers territoriaux qui se dérouleront au premier trimestre de l'année 2019.

Deux nouveaux projets de renouvellement urbain ont été contractualisés pour engager la mutation physique et la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la ville.

Le quartier des Gibjoncs (Bourges nord) est qualifié de « Quartier d'intérêt national ». Les orientations du projet urbain des Gibjoncs ont été validées par l'ANRU (comité d'engagement intermédiaire du 2 juillet 2018 et comité d'engagement du 20 décembre 2018). Ce seront 1 492 logements sociaux démolis sur plus de 4 000 actuellement, une offre nouvelle raisonnée dans les quartiers nord et sur l'agglomération. Des aménagements d'espaces publics, de pôles de services de proximité seront créés. Le traitement des friches urbaines et le relogement des habitants du quartier seront les premiers enjeux de ce nouveau programme de renouvellement urbain.

Les quartiers du centre-ville et le Clos du Roy de Vierzon sont qualifiés « Quartier d'intérêt régional ». La participation de l'ANRU s'élève à 10 millions d'euros sur un projet dont le coût hors taxes des travaux est évalué à 37,14 millions d'euros. La mutation du centre-ville a commencé par la déconstruction de l'ex GIFI et ses immeubles avoisinants pour réaliser l'aménagement de l'îlot Brunet Rollinat.

En matière de logement social, une offre nouvelle de 142 logements a été créée comprenant le financement de l'EHPAD des Aix d'Angillon de 76 logements, celui de 52 maisons individuelles à Avord, Trouy et Morthomiers tandis que France Loire innove à Bourges avec un projet d'habitat participatif de 14 appartements.



En matière d'accès au logement, l'État intervient dans la gestion des conflits locatifs. En 2018, 16 litiges ont été traités par la commission de conciliation des litiges locatifs, 13 ont pu aboutir à une conciliation (soit un taux de 81,25 % de conciliation).

De plus, dans le cadre de la réforme des attributions de logement social, les conventions intercommunales d'attribution de Bourges Plus et de Vierzon Sologne Berry ont été adoptées en fin d'année. Elles ont pour objectif de favoriser la mixité sociale en permettant l'accès des ménages dont les revenus sont les plus faibles aux secteurs situés en dehors des quartiers prioritaires.

Concernant le parc privé, 435 logements ont bénéficié de subventions, représentant un total de 3,2 millions d'euros de subventions délivrées par l'Anah (+ 5 % par rapport à 2017) et 6,7 millions d'euros de travaux venant soutenir ainsi l'activité économique du bâtiment.



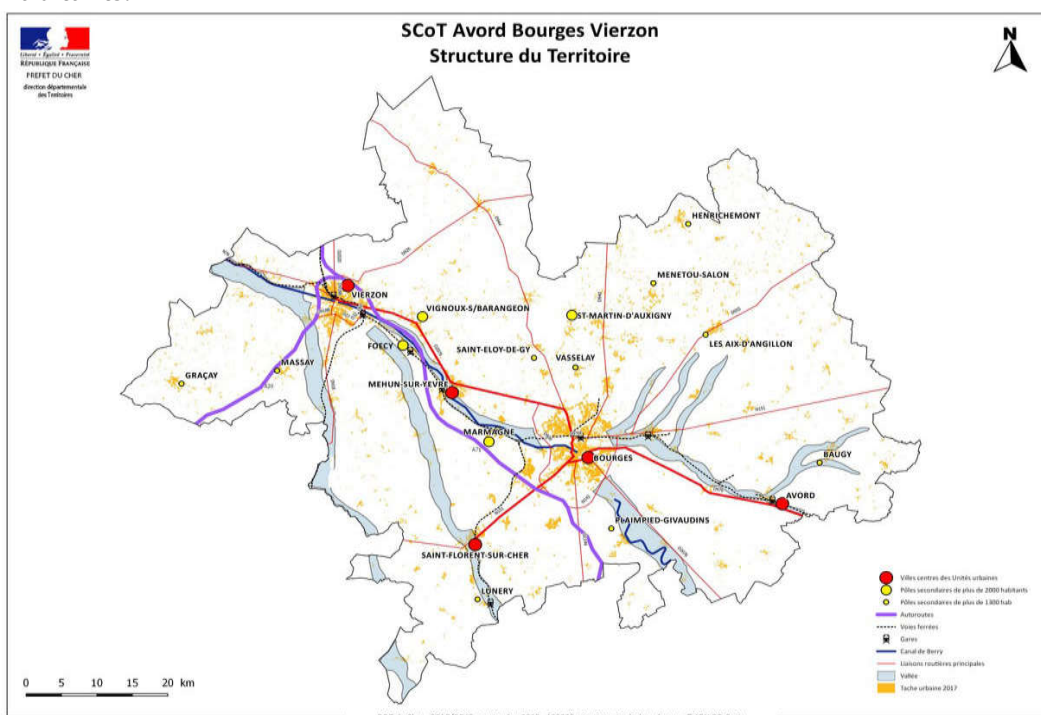
PRÉSERVER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET LIMITER LES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Les enjeux de la répartition territoriale de l'urbanisation et de ses impacts sur les déplacements des ménages, l'accès aux services commerces et équipements, et sur les émissions de gaz à effet de serre, de la modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels, et de la préservation des ressources du territoire sont au cœur de l'action des services de la Direction départementale des Territoires auprès des territoires concernés. L'enjeu est notamment de limiter l'extension urbaine (lotissements) au détriment du bâti existant et villages ruraux.

En matière de documents d'urbanisme et de planification, la révision du SCoT (schéma de cohésion territoriale) du SIRDAB a été prescrite en 2018 sur un périmètre élargi comptant 101 communes, 7 communautés de communes et d'agglomération, et plus de 200 000 habitants.

Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont pour la plupart au moins au stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui constitue le projet stratégique du territoire.

" Le territoire ainsi élargi concentre 65 % de la population du département du Cher, 71 % des emplois du département et couvre 35 % de sa superficie. "




REQUALIFIER ET DYNAMISER LES CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres-bourgs est un enjeu de développement durable important pour les territoires. C'est une démarche globale qui concerne des problématiques très variées : habitat, commerce, accès aux services, cadre de vie, mobilité, etc.... Les services de l'Etat ont élaboré en 2018 des outils destinés aux collectivités pour leur permettre d'engager une démarche de diagnostic sur leur centre-bourg et d'identifier des pistes d'actions. Ce travail a été mené en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire : Conseil départemental, Conseil régional, DREAL, CAUE, chambres consulaires,... Les outils ont été testés en 2018 sur les centres-bourgs de Lignières et Baugy.





Chiffres clés 2018

- 3** communautés de communes accompagnées dans un plan climat air énergie
- 2** arrêtés d'autorisation unique pluriannuelle, outil de gestion collective de l'irrigation agricole, signés
-  Signature du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- 23** autorisations de détention de faune sauvage captive et 8 déclarations de détention
- 21** parcs éoliens autorisés, dont 11 en activité
- 3** méthaniseurs autorisés
- 91** panneaux publicitaires en infraction et retirés



La transition énergétique est autant une nécessité qu'une opportunité de réduire les factures énergétiques. Elle permet de dégager des ressources financières et de favoriser le développement d'emplois dans la rénovation de bâtiments, les énergies renouvelables ; elle améliore la qualité de vie. Pour accompagner cette transition, le Plan-Climat-Air-Energie (PCAIE) engage les collectivités dans la sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires.

Ce plan territorial mobilise tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Dans le domaine du développement des énergies renouvelables, le PCAIE nécessite une vision prospective du territoire facilitant l'émergence de projets locaux fédérateurs qui sont accompagnés par les services de la Direction départementale des Territoires. Les services de l'État organisent des rencontres entre les porteurs de projets et les parties prenantes et nécessaires afin d'accompagner et de faciliter l'essor de la transition territoriale énergétique. En 2018, 3 EPCI sont concernés par cette obligation, car elles ont plus de 20 000 habitants : Vierzon-Sologne -Berry, Bourges Plus, Terres du Haut Berry.

Le développement des énergies renouvelables vise la promotion du développement durable du territoire. Les principales sources d'énergies renouvelables dans le Cher sont les parcs éoliens et les méthaniseurs. L'autorisation de ces équipements doit garantir le respect des environnements présents.

Au 31 décembre 2018, dans le Cher :

- 11 parcs en activité représentent 56 aérogénérateurs et une puissance globale de 140,9 MW,
- 10 parcs autorisés mais non mis en service qui représentent 53 aérogénérateurs et une puissance globale de 144,1 MW,
- 5 parcs faisant l'objet d'une demande d'autorisation en cours d'instruction représentant 25 aérogénérateurs et une puissance globale de 71,8 MW.

Les projets de méthanisation se multiplient dans le département. Au 31 décembre 2018, trois installations sont en fonctionnement et une trentaine de projets sont connus. Un investissement important au niveau local, régional et national a été réalisé, suite à la publication de l'arrêté ministériel « compostage et méthanisation » du 9 avril 2018. Les services de l'État accompagnent les porteurs de projets.





La ressource en eau est très sollicitée dans le département du Cher et 2018 a connu un étiage important qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année. Cette situation a nécessité la mise en place de mesures de restriction à partir du 20 juillet et jusqu'à la fin du mois de novembre. Les arrêtés d'autorisation unique pluriannuelle pour le bassin Yèvre-Auron et la nappe du Cénomaniens, outil de gestion collective de l'irrigation agricole, ont été signés.

Le travail réalisé par les services de l'État et les collectivités locales permet à 99 % de la population du Cher d'avoir accès aux données techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement. Ces informations sont accessibles sur le site www.services.eaufrance.fr
Pour la première fois en 2018, des réunions d'échanges avec les élus et leurs services ont été organisées.

Pour permettre le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, des priorités sont établies dans le cadre de la MISEN (Mission interservices de l'eau et de la nature). Les services de la Direction départementale des Territoires ont travaillé au cours de l'année avec les différents acteurs concernés : syndicats de rivières, propriétaires, collectivités locales, SAGE,.... Un verrou important sur le bassin de l'Yèvre pourra être supprimé à l'occasion de l'équipement hydroélectrique du barrage de l'Abattoir à Vierzon autorisé en janvier 2019.

En matière de faune sauvage, la population de certaines espèces nécessite une gestion cynégétique afin de maîtriser leur croissance exponentielle et dans l'immédiat les dégâts qu'ils créent. C'est notamment le cas des sangliers. Afin de développer et mettre en œuvre tous les outils possibles de régulation, un important travail de concertation a été conduit avec l'ensemble des acteurs concernés dont la Fédération Départementale des Chasseurs.

Risques sanitaires liés à la surpopulation de sangliers

Le sanglier et le porc domestique partagent des pathologies communes : tuberculose, brucellose, maladie d'Aujeszky et peste porcine classique, maladies absentes ou en voie d'éradication de l'élevage porcin français. Le risque de contamination des élevages porcins est directement lié à la possibilité de contact entre les porcs domestiques et les sangliers or plus la densité d'une population animale est importante, plus le risque d'apparition et de pérennisation d'une maladie est grand.

La santé humaine peut être affectée par plusieurs maladies transmises par les sangliers. Le risque majeur pour la santé humaine réside dans la contamination par la trichine.

Peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Aucun traitement ni vaccin n'existe. Présente dans certains pays d'Europe, dont dernièrement la Belgique, son introduction en France pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées.

Un dispositif de crise a été activé tant au niveau national que local dans la Région Grand-Est. C'est pourquoi, outre les mesures spécifiques prises dans les régions frontalières (zone blanche de dépeuplement, clôture, interdiction des activités forestières), des mesures de prévention ont été diffusées, notamment auprès des voyageurs et chauffeurs routiers provenant des pays infectés et des chasseurs.

Ce travail a en particulier permis d'aboutir à un nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui a été approuvé par Mme la Préfète en fin d'année

Les recommandations à suivre pour tous sont :

- éviter tout contact avec des porcs lorsque l'on est dans un pays à risque ;
- au retour d'un pays infecté, éviter pendant 48 h de se rendre dans une exploitation porcine, après ce délai, nettoyer soigneusement ses vêtements et ses chaussures avant d'approcher des porcins, éviter de rapporter de la viande ou des produits à base de porc ou de sanglier.
- si vous avez rapporté de la viande ou des produits à base de porc ou de sanglier, ne pas utiliser les déchets pour nourrir des porcins, ne pas jeter les restes dans la nature, ne pas composter ces produits.



Le service départemental de l'ONCFS a pour mission principale de faire respecter la réglementation environnementale en vigueur. L'activité du service s'inscrit dans le cadre des grandes orientations du Contrat d'objectifs et de performance de l'ONCFS (2019-2020) qui visent à la préservation des patrimoines naturels et biologiques. Les interventions des inspecteurs de l'environnement s'inscrivent dans le cadre d'un plan de contrôles des polices de l'eau et de la nature piloté par le préfet. Il comprend les atteintes aux espaces naturels sensibles, les atteintes aux espèces sensibles (faune, flore), les atteintes aux biens, la sécurité publique (accès et usage des armes) et les atteintes à l'autorité de l'État. Au-delà de la mission de police, le service départemental s'investit également dans des missions techniques dévolues à l'établissement afin d'apporter une expertise de la faune sauvage et de ses habitats pour une gestion durable de la nature. En 2018, 152 procédures relatives à la police de l'environnement ont été réalisées par le service départemental ce qui représente 210 infractions et 202 mis en cause.

Concernant la faune sauvage captive, il n'existe pas de plan pluriannuel de contrôle. Les inspections sont réalisées au gré de l'analyse de risque. 3 inspections ont ainsi été réalisées sur 2018 :

- une pour la délivrance d'une autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage,
- une pour la délivrance d'une autorisation de détention pour un sanglier,
- une pour le suivi d'un établissement d'où un fauve s'était échappé.

En matière de paysage et d'espaces naturels sensibles, la Réserve Nationale des Chaumes du Verniller créée par décret en février 2014 a été inaugurée le 29 mai 2018. De plus, les études préalables au classement du Sancerrois au titre des sites (loi du 2 mai 1930), démarrées en mai 2017 à la demande du comité Sancerrois pour le patrimoine mondial, se sont poursuivies en 2018.

Paysage et pollution visuelle

La loi portant Engagement national pour l'Environnement a remis l'accent sur le respect du cadre de vie en rénovant la police de la publicité. À défaut pour les collectivités de disposer d'un règlement local de publicité qui leur permet d'assurer la gestion des dispositifs publicitaires sur leur territoire, celle-ci revient à l'État. Un effort particulier a été porté en 2018 sur la suppression des pré-enseignes, hors agglomération, le long des routes à grande circulation, principal lieu de prolifération de panneaux publicitaires. Dans ce cadre, 91 panneaux ont fait l'objet d'un constat d'infraction et ont été retirés.



Chiffres clés 2018

- 8** enquêtes et consultations publiques concernant les ICPE
- 2** enquêtes publiques relatives à des captages et 1 au système d'information des sols
- 100 %** des demandes d'autorisation environnementale traitées dans les délais réglementaires
- 117** inspections des installations classées protection de l'environnement

Au cœur de l'équilibre entre les trois piliers du développement durable (économique, environnemental et social), le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement mobilise plusieurs services de l'État.

La concertation du public est garantie par la mise en place des enquêtes et consultations publiques. En 2018, 8 enquêtes publiques relatives aux ICPE ont été organisées contre 5 en 2017. Elles concernaient des carrières, des activités de stockage de déchets inertes, un élevage porcin et des parcs éoliens.

Dans le Cher, 191 établissements sont soumis à autorisation dans le cadre de la protection de l'environnement. 131 établissements sont contrôlés par l'unité interdépartementale DREAL et sont répartis selon les catégories suivantes :

Seveso seuil haut : 6
Seveso seuil bas : 3
établissements IED : 16
carrières : 33
parcs éoliens : 21



Les services de l'UID DREAL ont réalisé 90 visites d'inspection. De plus, 100 % des dossiers de demande d'autorisation environnementale déposés en préfecture ont été traités dans les délais réglementaires.

En matière de gestion des déchets, les 2 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Cher ont été contrôlées afin de vérifier le caractère ultime des déchets enfouis. La loi impose que seuls ces déchets ultimes puissent être admis, avec des objectifs ambitieux de réduction aux horizons 2020 (- 30 %) puis 2025 (- 50 %), en vue de favoriser la valorisation. À la suite de ces inspections, des courriers ont été transmis aux exploitants pour leur rappeler les obligations réglementaires en la matière et un projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure a été proposé.

Les services de la DDCSPP *procèdent à l'inspection et à la gestion des plaintes des établissements relatifs à l'agroalimentaire, aux activités agricoles et à l'élevage, soit 19 installations soumises à autorisation et 23 à enregistrement fin 2018.* Toutes les inspections programmées pour l'année 2018, soit 27 inspections, ont été réalisées dans le cadre du Plan pluriannuel de contrôle (13), de suivi des établissements (6) et de plaintes (8).

Pour les élevages intensifs de volailles ou de porcs, les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) ont été publiées le 21 février 2017 (décision (UE) 2017/302 de la commission européenne). Suite à cette publication, les éleveurs concernés se sont retrouvés dans l'obligation de transmettre, via un téléservice, un dossier de réexamen des conditions de fonctionnement de leur élevage avec des dates limites à respecter :

- le 21 avril 2018 pour les élevages avec n° de SIRET impair,
- le 21 février 2019 pour les autres élevages.

Les services de la DDCSPP se sont fortement impliqués au niveau régional et national. Un accompagnement important des éleveurs du Cher a été réalisé fin 2017, et en 2018. Ainsi, tous les dossiers concernés en 2018 ont été transmis et instruits.

Enjeux 2019

- Accélérer la rénovation du bâti existant
- Soutenir les actions de dynamisation des bourgs centres et centres bourgs
- Développer les énergies renouvelables
- Maîtriser les risques liés aux ICPE

Partie V - L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS ET LES CITOYENS DANS LEURS PROJETS

1. ADAPTER LE SYSTÈME ÉDUCATIF AUX BESOINS



Chiffres clés 2018



24 262

élèves scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2018, soit 522 de moins par rapport à la rentrée 2017

312

écoles publiques, dont 124 en 52 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), pour 1 086 classes (+ 25 ULIS-école),

13

classes participent au programme REP, 6 au programme REP

69

écoles ont une seule classe, soit 22,1 %. 179 écoles (soit 57,4 %) ont trois classes ou moins

2

emplois supplémentaires à la rentrée 2018 au titre de la charte académique *Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux*

11

postes en moins malgré la baisse de 522 élèves à scolariser

10 937

élèves collégiens, plus 419 en SEGPA,

26

- 4 en éducation prioritaire (3 REP, 1 REP+)
- 12 collèges possèdent une SEGPA
- 1 collège est multi-site sur Le Châtelet-Chateaumeillant

5 058

élèves accueillis dans les 7 lycées d'enseignement général, technique et polyvalents, et 2 549 élèves accueillis dans les six lycées professionnels, soit 7 607 élèves (- 102 par rapport à 2017)

1

Ouverture d'une nouvelle classe ULIS en collège (16 classes) et d'une nouvelle UPE2A (3 classes pour les élèves étrangers allophones)



LES PROTOCOLES « RURALITÉ »

Adapter le système éducatif aux besoins des habitants du territoire nécessite de prendre en compte son caractère rural. C'est pourquoi la charte académique *Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux*, signée en mars 2017, tend à faciliter les regroupements d'écoles afin d'améliorer les conditions d'apprentissage.



Cet objectif suppose la diminution des classes multi-niveaux, l'amélioration de l'équipement numérique, la mise en place de dispositifs de soutien pour les élèves en difficulté, les CP dédoublés, des équipes pédagogiques solides et des activités extra-scolaires de qualité.

Si le maillage des écoles doit évoluer au regard de l'évolution de la démographie, l'enjeu est de garantir sur tout le territoire les apprentissages, l'épanouissement des élèves, ainsi que leur avenir scolaire. Depuis sa signature, cinq protocoles ont été établis et trois postes supplémentaires octroyés. Ce sont des contrats d'engagements réciproques conclus entre l'État et les communes rurales signataires.



Au cours de l'année scolaire 2017-2018, quatre protocoles ont été conclus avec la constitution de nouveaux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Ils prévoient un maintien des emplois pendant une durée de trois ans. Ainsi, dans le cas où l'évolution démographique nécessite la fermeture d'une classe, l'Éducation nationale s'engage à implanter un poste surnuméraire (dédoublément des CP, aide pédagogique, RASED...). Pour la rentrée 2019, deux nouveaux protocoles sont en cours d'élaboration dans le cadre de la création de deux nouveaux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux.



LE PLAN MERCREDI

En matière de continuité entre temps scolaire et extra-scolaire, le *Plan mercredi* met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement en cohérence avec les enseignements scolaires. La mise en place du *Plan mercredi* a mobilisé, dès la rentrée de septembre 2018, les services de la DSDEN, la DDCSPP et la CAF. Des réunions d'arrondissement ont permis aux présidents de communautés de communes, aux maires ou leurs représentants, mais aussi aux responsables de centres de loisirs, d'obtenir les renseignements souhaités sur les conditions de labellisation, de financement et les normes d'encadrement.



**PLAN
MERCREDI**
UNE AMBITION ÉDUCATIVE
POUR TOUS LES ENFANTS

À ce jour, 14 « PEdT – Plan mercredi » conventionnés ont été signés ; ils concernent 50 communes du département (plusieurs communautés de communes portent des projets), soit 24,15 % d'entre elles. Ainsi, 7 744 élèves bénéficient d'activités périscolaires le mercredi (31,9 % de la population scolaire).



LE NUMÉRIQUE POUR LES ÉCOLES RURALES

Le développement du numérique à l'École est un objectif partagé entre les collectivités territoriales et l'État. Pour soutenir le développement du numérique dans les écoles rurales du département, l'État s'engage financièrement. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » a permis d'équiper 21 écoles élémentaires en matériel numérique (10 sur le territoire de La Guerche-sur-l'Aubois et 11 sur la Communauté de communes de la Septaine).

SUBVENTION DE L'ÉTAT

50% DE LA DÉPENSE ENGAGÉE POUR CHAQUE ÉCOLE

PLAFONNÉE À 7 000 € POUR CHACUNE D'ENTRE ELLES.

Il les aide à l'utilisation des outils et surtout à la construction de démarches pédagogiques mettant en œuvre le numérique de façon efficiente.

Pour l'année scolaire 2018-2019, un nouvel appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » a été lancé. Ainsi, la dynamique d'équipement a été poursuivie et 50 communes rurales bénéficieront des subventions de l'État.



LE PLAN BIBLIOTHÈQUE

Le Plan bibliothèque vise à faciliter et promouvoir l'accès aux livres, dans des espaces culturels familiers, accueillants et fonctionnels. Il participe à développer la pratique quotidienne et l'appétence des élèves pour la lecture.



Dans le Cher, ce sont 23 941 € (soit environ 1 500 € par projet) qui ont permis la constitution de fonds de livres dans les écoles repérées par les inspecteurs de l'Éducation nationale. En 2018, 16 communes ont bénéficié de cette aide financière et les écoles dotées ont élaboré un projet de création ou de revitalisation d'une bibliothèque.

C'est pourquoi, grâce à une action conjointe avec le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un plan d'équipement pluriannuel pour encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement au livre et à la lecture dans les écoles, particulièrement dans les zones dépourvues de lieux et d'équipements de lecture publique.

2. FAVORISER LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ



Chiffres clés 2018



Maison de santé pluridisciplinaires :

En fonctionnement fin 2017 : **8**

En fonctionnement fin 2018 : **11**

Maison du services public :

En fonctionnement fin 2017 : **14**

En fonctionnement fin 2018 : **14**



SOUTENIR LA PRATIQUE REGROUPÉE DE LA MÉDECINE

Une nouvelle maison de santé (MSP) a ouvert ses portes à Levet à la fin de l'année 2018 ainsi qu'un centre municipal de santé à Vierzon au printemps ce qui porte à 11 le nombre de MSP labellisées et opérationnelles dans le département.

La MSP de Levet est composée de 13 professionnels de santé dont 4 médecins généralistes permet de pérenniser l'offre de soins actuelles.

Le centre de santé municipal de Vierzon a pour objectif d'offrir à la population vierzonnaise et à toutes les communes des bassins de vie environnants une structure de soins de premiers recours sur un même site. L'équipe est organisée autour d'un pôle de soins de santé primaire avec des médecins généralistes, des chirurgiens dentistes, des infirmières et des kinésithérapeutes. Il existe un pôle de professions paramédicales, un pôle de médecins spécialistes et un pôle de santé publique et de médecine sociale. Le centre, géré par un Groupement d'intérêt public « centre de santé de Vierzon » se démarque des autres structures en raison de sa nature 100 % publique où les professionnels de santé sont salariés.





Chiffres clés 2018



communautés professionnelles territoriales de santé :

- du département
- Pays de Bourges



maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et 7 en projet

La communauté professionnelle territoriale de santé

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est le fruit de l'initiative de professionnels de santé organisés, le cas échéant, en équipes de soins primaires, auxquels peuvent venir s'adjoindre, des acteurs du premier et/ou du second recours, et/ou des acteurs médico-sociaux et sociaux. Une CPTS a pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent.

Au cours de l'année 2018, l'évolution de l'offre sanitaire sur le département s'est concrétisée au travers de plusieurs chantiers :

- un travail avec le Groupement hospitalier de territoire (GHT) autour de l'évolution du centre hospitalier de Vierzon ;
- la gestion de la crise des ambulanciers aux côtés du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- l'installation d'un nouvel IRM au centre hospitalier de Saint Amand-Montrond.

En matière d'attractivité des territoires et d'organisation des premiers secours, la mise en œuvre du plan national d'amélioration de l'accès aux soins a été déclinée au travers de 9 chantiers et de 3 réunions qui ont eu lieu à Saint Amand-Montrond, Sancerre et Bourges. Les chantiers suivant ont été mis en place :

- *Accompagnement de projets de MSP* avec la CPAM, la fédération MSP, les collectivités et le conseil régional ;
- *Développement de la télémédecine et de la télé-expertise* avec le GRADES télésanté centre, les professionnels de santé intéressés, la CPAM. Un point mensuel est organisé ;
- *Attractivité pour les internes et les professionnels de santé* avec l'université, l'URPS, le CDOM, le GHT et les acteurs privés, les collectivités, les CPTS ;
- *Accueil des soins non programmés* avec les CPTS, les MSP et l'URPS ;
- *Développement de l'Hospitalisation à domicile* avec le GHT, les professionnels du domicile, les EMS, et les prestataires actuels ;
- *Déploiement infirmière de nuit en EHPAD* avec le CD et les représentants des EHPAD, le SAMU ;
- *Plateforme d'appui* avec le groupe de travail actuel ;
- *Organisations innovantes* ;
- *Permanence des soins ambulatoires (PDSA)* avec les partenaires et validation par le CODAMUPS-TS (dont suppression d'une ligne de garde de SOS médecins en nuit profonde).

Les projets d'innovation en santé sont aussi accompagnés, comme celui relatif à l'obésité porté par la clinique Guillaume de Varye présenté au mois de décembre 2018 et du dépistage bucco-dentaire en EHPAD du Groupement hospitalier de territoire.

En matière d'efficacité du système de santé, le centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges bénéficie d'un suivi quotidien pour la gestion des difficultés aux urgences et le recours à la réserve sanitaire. Des travaux ont été menés pour l'anticipation et la gestion des crises hospitalières saisonnières. De plus, le poste de coordonnateur ambulancier au sein des locaux du SAMU est financé pour un an à hauteur de 20 000 €.

3. SOUTENIR LES PROJETS DES TERRITOIRES



Chiffres clés 2018



Dotations versées aux communes et communautés : **129.21 M€** au titre des diverses dotations
13.73 M€ au titre de la péréquation
11.7 M€ de DETR pour 128 dossiers
2.54 M€ au titre de la DSIL pour 9 dossiers



Dotations versées au Conseil départemental : **85.092 M€** au titre des diverses dotations
11.463 M€ au titre de la péréquation
40.38 M€ au titre des compensations financières



Création de 2 communes nouvelles, 287 communes dans le Cher



Signature des conventions Action cœur de ville de Bourges et Vierzon



LES DOTATIONS FINANCIÈRES AUX COLLECTIVITÉS

Après quatre années de baisse consécutives, le Gouvernement a stabilisé en 2018 le montant total en enveloppe globale les montants versés aux collectivités et à leurs groupements au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cependant, les dotations forfaitaires de chaque collectivité peuvent connaître des variations à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre pour tenir compte de l'évolution des données factuelles (comme la population).

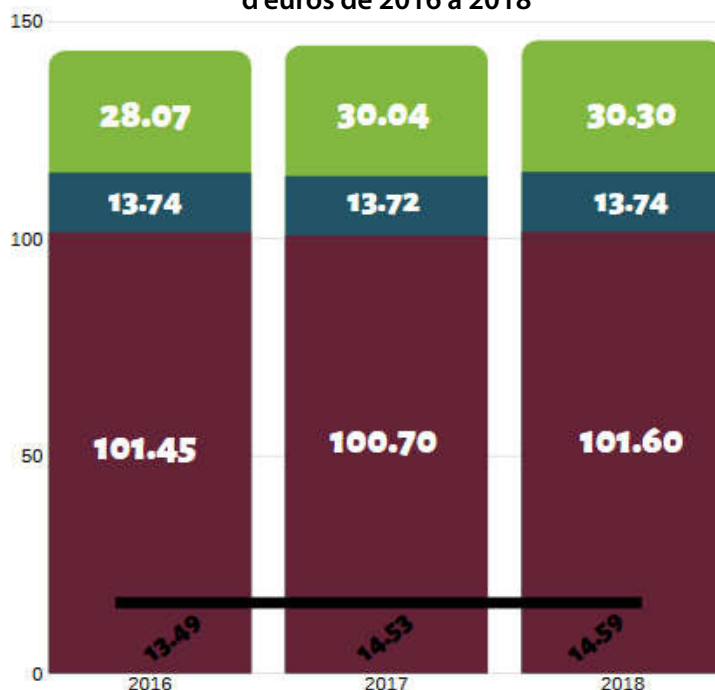
En 2018, le Gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité nationale en faveur des communes les plus défavorisées en abondant la dotation de solidarité rurale et de solidarité urbaine de 200 millions d'euros. Ainsi, dans le Cher, en 2018, 215 ont vu leur dotation augmenter, 68 communes diminuer, et 4 communes ne l'ont pas perçu.

Pour les EPCI à fiscalité propre, 14 établissements ont vu leur DGF baisser (variations entre -0,52 % à -15,50%) et 3 ont vu leur DGF augmenter (variations de +0,58 % à 114,30%).

Quant au département, la DGF s'est élevé à 60 308 376 € soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2017

Pour soutenir les investissements des collectivités, 11,7 millions d'euros ont été engagés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soit une augmentation de 9,8 %, et 2,5 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Leur cumul s'est traduit par une augmentation d'environ 4,67 % par rapport au cumul DETR DSIL 2017 2018. En matière de DETR, l'accent a été mis sur les opérations liées à l'assainissement et l'eau potable, ainsi que sur l'attractivité des territoires.

Les concours financiers du bloc communal en millions d'euros de 2016 à 2018



- Dotations d'investissement
- Péréquation horizontale
- Dotations diverses (fonctionnement)
- Dont enveloppe DETR & DSIL

Dotations diverses (fonctionnement) : DGF et ses satellites, dotations autres, allocations et fonds divers

Péréquation horizontale : FPIC, FGIR, DC RTP

Dotations investissement : FCTVA, DETR, FSIL, TDIL

Le contrat Cahors

De plus, en 2018, une nouvelle approche dans les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales est mise en place, fondée sur la confiance et, en rupture avec la baisse unilatérale des dotations. Les collectivités locales les plus importantes ont été invitées à conclure un contrat pour trois ans avec les représentants de l'État sur la trajectoire d'évolution de leurs dépenses. Ce dispositif a donné lieu à un dialogue entre l'État et les collectivités. Dans le Cher, deux collectivités étaient concernées par ce dispositif ; le conseil départemental et la ville de Bourges. La ville de Bourges a accepté de signer le contrat le 29 juin 2018. Le département ayant refusé de signer le contrat, la préfète du Cher a signé l'arrêté de notification de sa cible le 17 septembre 2018. Ces contrats font l'objet d'un suivi entre les services de l'État.



ACCOMPAGNER LA CRÉATION DES COMMUNES NOUVELLES

2018 a été marquée par l'amorce d'un mouvement de création de communes nouvelles aboutissant à la création de deux communes nouvelles sur le territoire et faisant ainsi passer le nombre de communes du département de 290 à 287 au 1^{er} janvier 2019.

La commune nouvelle de Baugy regroupe les communes de Baugy, Laverdines et Saligny le Vif. Elle compte désormais 1 759 habitants.

La commune nouvelle de Corquoy regroupe la commune de Corquoy et de Sainte Lunaise. Cette création a nécessité une modification des limites des arrondissements de Bourges et Saint-Amand-Montrond par le préfet de Région.

Bien que d'autres projets de fusion soient engagés, ce mouvement doit s'interrompre en 2019 en raison du renouvellement des conseils municipaux de 2020. En effet, il n'est pas possible de modifier des circonscriptions électorales dans l'année qui précède les élections.



De nouvelles communes nouvelles pourront se créer au 1^{er} janvier 2021.



ACTION AU COEUR DE VILLE

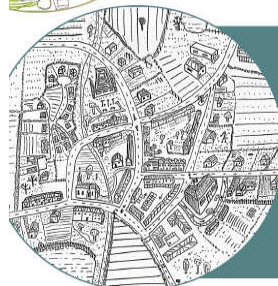
Lancé en mars 2018, le programme Action coeur de ville vise la grande transformation pour les centres des villes moyennes. 222 villes au niveau national bénéficient d'une convention de revitalisation sur 5 ans, dont l'objectif est double : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur des villes moyennes dans le développement des territoires.

Les villes de Bourges et de Vierzon ont été retenues dans ce plan qui propose une démarche globale de revitalisation autour de 5 axes :

- une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- un développement économique et commercial équilibré, avec un accent sur le soutien au commerce de centre-ville,
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions entre les quartiers,
- la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,
- l'accès aux équipements et services publics.

Les conventions multi-partenariales ont été signées à Vierzon le 4 juillet 2018, et à Bourges le 1^{er} octobre 2018, avec les partenaires financiers : Banque des Territoires, Conseil départemental, Conseil régional, les partenaires du logement :

Action logement, ANAH, ANRU, les partenaires économiques : EPARECA, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat.



La Direction Départementale du Cher met en place une démarche d'accompagnement à la revitalisation des centres-bourgs des communes rurales.

Ce travail poursuit l'objectif de guider les acteurs locaux (élus municipaux, conseillers, agents communaux, secrétaires de mairie...) pour analyser le fonctionnement de leur centre-bourg en identifiant et en caractérisant les principales forces et faiblesses en vue de dégager des premières pistes d'intervention.



Objectifs

Un kit pour réaliser un pré-diagnostic de votre centre-bourg.



Durée

De 4 à 6 mois à adapter en fonction du contexte communal.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Elle se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes-membres volontaires, l'État, ses établissements publics et les partenaires susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien (investissement locatif) ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.



DÉVELOPPER LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DES TERRITOIRES

Annoncé en janvier 2018, le New Deal Mobile est un plan de généralisation de la couverture mobile de qualité pour l'ensemble de la population. S'appuyant sur la réattribution des fréquences, il contraint les opérateurs mobiles à déployer les équipements plus vite, dans des zones blanches identifiées par les pouvoirs publics et d'améliorer la qualité de la réception sur l'ensemble du territoire, le long des axes routiers et à l'intérieur des bâtiments.

Après l'identification du site de La Chapelotte, l'équipe projet départemental co-animée par les services de l'État et le Conseil départemental a fait remonter trois nouveaux sites identifiés comme prioritaires pour 2018 et a demandé des études pour trois sites pour 2019. Les sites prioritaires sont sélectionnés sur la base de trois critères :

- territoires sur lesquels aucun opérateur ne dispose d'une couverture satisfaisante : recoupement entre les remontées faites par les communes à France Mobile, celles issues des questionnaires adressés par Berry numérique aux EPCI ainsi que les cartes de couverture de l'Arcep ;
- territoires avec des besoins d'accompagnement du développement touristique et économique ;
- équilibre entre les territoires du département.

Fin 2018, les deux autres sites de Sainte-Montaine et Ménétréol-sur-Sauldre étaient retenus au niveau national pour le déploiement d'antennes.

Déclarer une mauvaise réception

La Mission France Mobile met à disposition des collectivités une plateforme pour faire remonter les problèmes de couverture mobile.

La procédure à suivre pour déclarer sur le site France Mobile l'état du réseau de téléphonie mobile sur votre territoire est simple :

- se rendre sur <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr>
- choisir la région Centre-Val de Loire
- entrer le mot de passe généré par l'Agence du numérique qui a été transmis par la Préfecture aux communes du département.

Cette plateforme permet de remplir les formulaires en ligne pour déposer un nouveau dossier ou suivre une demande en cours.

En cas de difficultés, contactez le service de coordination des politiques publiques.

4. MODERNISER LES PRATIQUES ADMINISTRATIVES POUR LES RENDRE PLUS EFFICACES ET PLUS ADAPTÉES



Chiffres clés 2018



279 622

demandes de carte nationale d'identité ou de passeport traitées



52%

des foyers fiscaux ont déclaré en ligne leurs revenus de l'année 2017



63 960

personnes accueillies dans les Centres des Finances Publiques pour la déclaration et le paiement des impôts des particuliers



4-78

jours en moyenne (contre 5,58 jours en 2017) de délai de paiement par les comptables publics des mandats adressés par les collectivités



INNOVATION PUBLIQUE ET POLITIQUE DE JEUNESSE

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher a été sélectionnée, en 2018, pour participer à la chaire Innovation Publique portée par les ministères sociaux en collaboration avec l'École nationale d'administration et l'École nationale supérieure de création industrielle.

Cette recherche action intitulée « Design, politiques de jeunesse et pratiques numériques » a porté sur les politiques de prévention en milieu festif dans le cadre de l'événement du Printemps de Bourges. Appliquant le principe de se mettre dans les pas de l'utilisateur, ce projet a permis de repenser, pour 2019, le dispositif de prévention qui sera mis en place lors du Printemps de Bourges 2019.

La participation à cette chaire « innovation publique » a permis de réunir une équipe composée des services de l'État au niveau départemental et régional, la Caisse d'allocations familiales, l'Institut national des sciences appliquées de Bourges et les Promeneurs du Net.



**Le projet serait de créer en 2019 un laboratoire
d'innovation publique sur les politiques de jeunesse
dans le Cher.**



DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES ET LA DÉLIVRANCE DES TITRES

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, le *plan préfectures nouvelle génération* a réformé profondément depuis 2017 les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité (CNI), le permis de conduire et le certificat d'immatriculation.

Pour ce qui concerne la carte nationale d'identité, depuis le 2 mars 2017, les usagers se présentent, comme pour les passeports, dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes (125 mairies dans la région Centre-Val de Loire ; 12 mairies dans le département du Cher). Le centre d'expertise et de ressources de titres (CERT) chargé de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports pour l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, est situé à la préfecture du Cher et a traité 279 622 demandes au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne les permis de conduire et les certificats d'immatriculation, depuis le 6 novembre 2017, les usagers réalisent leurs démarches directement par internet depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés www.ants.gouv.fr. Ils peuvent également être accompagnés dans leurs démarches sur les 19 points numériques mis à leur disposition à la préfecture, dans les sous-préfectures ainsi que dans les maisons de service au public (MSAP) du département. Les démarches peuvent aussi être effectuées directement par un professionnel de l'automobile habilité pour les certificats d'immatriculation et par les auto-écoles pour les permis de conduire.

L'instruction des certificats d'immatriculation et des permis de conduire, est respectivement assurée par les CERT de Poitiers et de Grasse pour le département du Cher.

Après avoir connu des difficultés techniques de mise en œuvre dans les premiers mois, les procédures en ligne relatives aux permis de conduire et aux immatriculations fonctionnent désormais, permettant à une grande partie des usagers de réaliser directement leurs démarches sur internet.

Toutefois, il leur est conseillé :

- d'effectuer leurs démarches sur les liens de l'ANTS, rappelés ci-après:
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches « permis de conduire »
<https://immatriculation.ants.gouv.fr> pour les démarches « immatriculations »
et non sur des sites marchands,
- de privilégier l'accès aux téléprocédures via France Connect,
- d'assurer une relecture des données saisies avant validation de la téléprocédure.



DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES FISCALES

52 % des foyers fiscaux du Cher ont déclaré en ligne leurs revenus de l'année 2017, soit une progression de 7 points. Néanmoins, en complément des démarches dématérialisées, les services de la Direction départementale des finances publiques développent l'accueil et le conseil.

L'élargissement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans les services des impôts des particuliers et des entreprises de Sancerre et de Saint-Amand-Montrond, a permis de renseigner 260 personnes sur des sujets complexes appelant une expertise de leur dossier.

Pour la première année, des agents des finances publiques ont tenu une permanence d'accueil pendant la campagne annuelle de souscription des déclarations de revenus, dans 9 maisons de service au public.

Au total, 63 960 personnes ont été accueillies dans les Centres des Finances Publiques pour la déclaration et le paiement des impôts des particuliers en 2018.



RAPPROCHER LES SERVICES PUBLICS DE L'USAGER : LES MSAP

Le département compte actuellement 14 maisons de services au public (MSAP), 10 portées par les collectivités locales et/ou leurs groupements, et 4 par la Poste.

Le partenariat s'est étoffé au fur et à mesure des demandes et des besoins avec des permanences ou des prises en charge à distance que ce soit dans le domaine de la santé, de la solidarité, du logement, de l'énergie, des impôts ou encore des titres. Dans certains cas, la proximité dans le même bâtiment d'une épicerie solidaire ou d'un cabinet médical crée une efficacité sociale appréciée.

La qualité du service est aussi recherché par la bonne formation du personnel présent dans les MSAP. Les animateurs de ces structures sont formés tous les ans par les opérateurs afin qu'ils puissent répondre aux demandes ou orienter les usagers vers le bon interlocuteur.

Trois nouvelles MSAP à Avord, Bourges et Vierzon sont en projet de création pour couvrir les zones encore non pourvues et pour mobiliser le réseau des mairies en tant que relais de première proximité.

Enjeux 2019

- Mobiliser tous les dispositifs gouvernementaux en faveur de l'aménagement équilibré du territoire
- Faire connaître et développer les solutions de mobilité en zone rurale
- Développer l'économie sociale et solidaire
- Amplifier les démarches « aller vers » l'utilisateur et élargir l'offre de service en MSAP
- Actualiser le schéma d'aide aux familles et d'aide à l'enfance

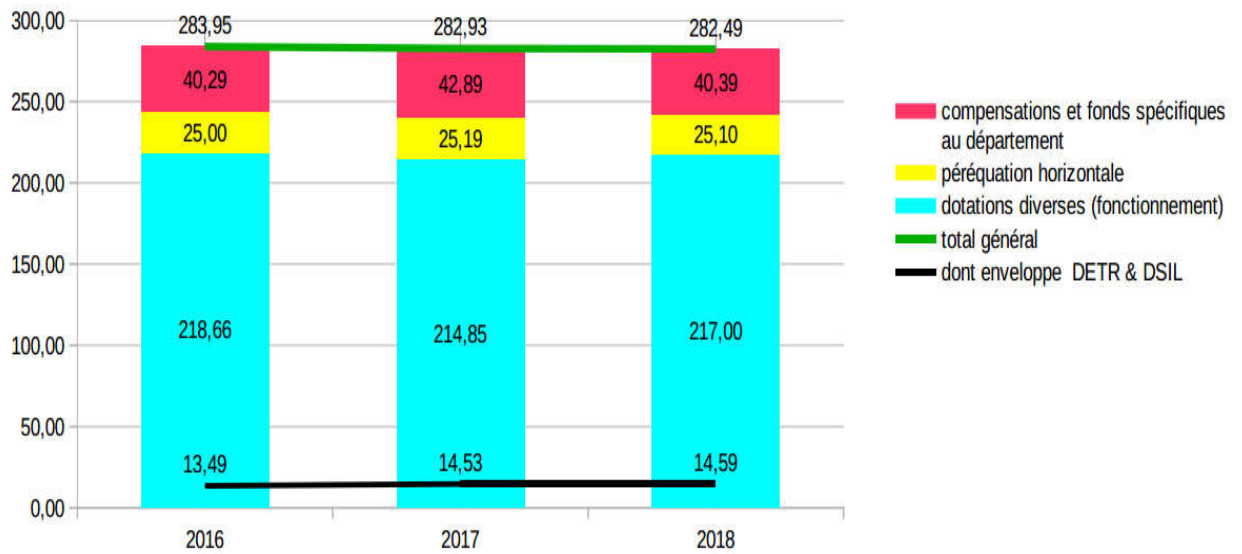




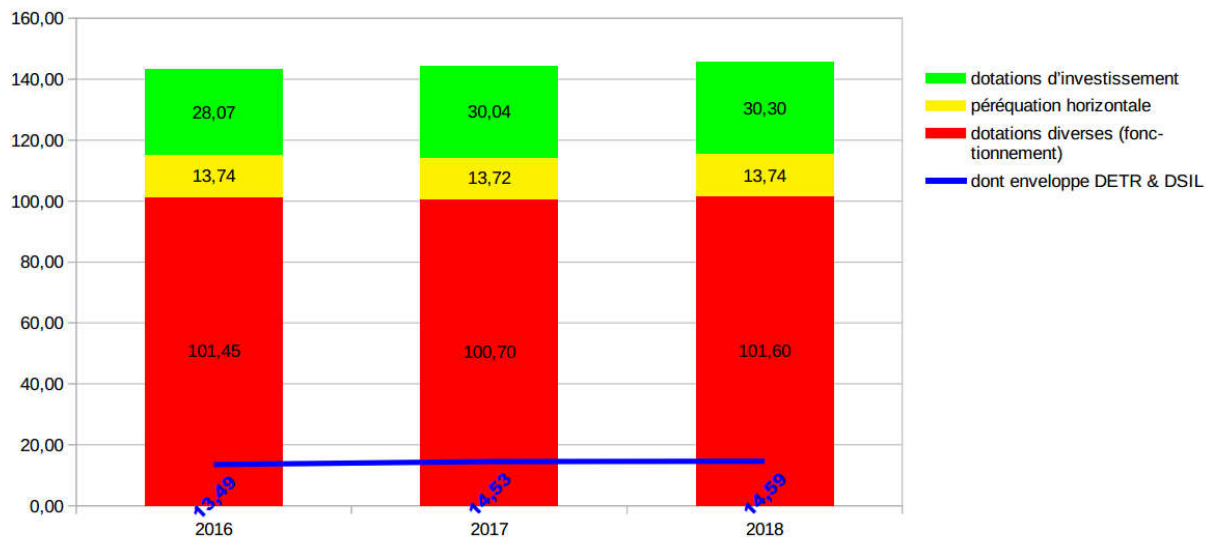
Annexes

Les concours financiers de l'État dans le Cher comparatif 2016 - 2018

concours financiers de l'Etat
toutes collectivités et groupements confondus en millions d'euros



Les concours financiers du bloc communal en millions d'euros de 2016 à 2018



dotations diverses (fonctionnement) : DGF et ses satellites, dotations autres, allocations et fonds divers

péréquation horizontale : FPIC, FGIR, DCRTTP

dotations investissement : FCTVA, DETR, FSIL, TDIL (DETR & FSIL : enveloppe attribuée compte non tenu des crédits remontés car perdus)

Le Plan **ORSEC** c'est quoi ?

Le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un plan d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas d'événement important.



CE PLAN PERMET :



- De faire face à tous types de situations d'urgence, qu'elles soient prévisibles ou non, à partir du moment où elles dépassent les limites de la commune.
- De protéger les populations, les biens et l'environnement en situation d'urgence.

IL RÉUNIT :



l'organisation des secours (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre, ou tout autre acteur impliqué) **et des moyens publics et privés** (Etat, collectivités, opérateurs de réseaux et associations de sécurité civile) **susceptibles d'être mis en œuvre.**



ORSEC est toujours placé sous la direction unique du préfet de département, sauf lorsque l'événement a lieu à plus grande échelle : le plan est alors déployé au niveau maritime et zonal (regroupant plusieurs régions), et coordonné par le préfet de zone (le préfet de département en reste directeur des opérations)



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques





PRÉFET DU CHER

La Préfète

Bourges, le 4 DEC. 2010

Madame, Monsieur

En tant que praticien, vous êtes amené à déceler ou du moins suspecter des cas de violences intra-familiales. Ce phénomène est important dans le Cher et les forces de sécurité en constatent, malheureusement, chaque jour la gravité.

Parce qu'il s'agit de sauver des vies, et je pense également aux enfants qui, lorsqu'ils sont élevés dans un climat de violence, peuvent difficilement se construire un avenir serein, je sollicite votre aide sur trois plans.

- 1) Je crois votre rôle primordial dans la détection de ces violences. Comme vous le savez le secret médical ne s'oppose pas à leur signalement aux services sociaux, force de l'ordre ou procureur. Le code pénal prévoit d'ailleurs qu'en cas de constat de sévices infligés à un mineur ou à une personne vulnérable, un médecin ne saurait rester passif sans encourir les peines prévues à l'article 223-6 réprimant la non-assistance à personne en danger (*voir cadre juridique en annexe 1*).
- 2) Je vous adresse des cartes de visites que mes services ont réalisées afin de regrouper dans un format discret les coordonnées des contacts utiles pour les victimes de violences intrafamiliales. Si vous le voulez bien, ces cartes pourraient être mises à disposition de vos patients dans la salle d'attente ou selon une autre modalité à votre choix.
- 3) Votre rôle est également essentiel pour permettre la qualification pénale de faits de violences intrafamiliales, tant pour la victime que pour l'auteur de l'infraction. En effet, le nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT) que vous déterminez à la suite de l'examen d'une victime est crucial pour l'orientation judiciaire du dossier : à partir du seuil de 8 jours d'ITT, les peines encourues entrent systématiquement dans le domaine du délit, et non plus de la contravention (*voir annexe 2*).

L'ITT est ainsi une notion purement pénale, servant à qualifier les faits, et non pas une évaluation de l'incapacité de travailler. Elle prend en compte la « *durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable dans les actes de la vie courante (manger, dormir, se laver, s'habiller, faire ses courses, se déplacer, jouer, se rendre au travail)* » et non pas seulement l'activité professionnelle. Les violences psychologiques doivent également être prises en compte pour la détermination d'ITT par le médecin examinant la victime. Or il est aujourd'hui fréquent de constater qu'à blessures équivalentes, une personne se présentant spontanément auprès d'une unité médico-judiciaire comme étant victime d'une agression se verra accorder une incapacité totale de travail d'une durée nettement supérieure à la personne victime de violences examinée par un médecin généraliste.



Enfin je me permets d'attirer votre attention sur le livret ANNA dont une copie accompagne ce courrier. Ce livret (que vous pouvez également retrouver en ligne sur le site de la préfecture – *confer contacts en bas de page*) explique le mécanisme des violences conjugales et s'accompagne de fiches réflexes offrant des pistes aux professionnels pour la bonne prise en charge des victimes. Il s'avère, en effet, que certains propos que l'on peut être tenté de leur tenir pour les aider produiront l'effet inverse.

En vous remerciant d'avance pour votre attention, et en restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète



Catherine FERRIER





Direction
départementale
des Territoires

Cher

Rapport
activités

2018



La DDT du Cher : une direction interministérielle au service des territoires pour les accompagner dans leurs transitions vers un développement durable



Thierry TOUZET,
directeur
départemental



Maxime CUENOT,
directeur-adjoint



La DDT du Cher met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires et en assure la promotion. Elle a pour missions de veiller au développement et à l'équilibre des territoires (urbains et ruraux) et d'y participer par le biais de la politique agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports.

141 agents au service des usagers répartis en 5 services et une mission

Agriculture et développement rural



La DDT du Cher met en œuvre les politiques agricoles européenne et française dans le département, et participe ainsi au soutien du revenu des agriculteurs, au renouvellement des générations en agriculture et à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Elle s'implique également dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, du fait de leur situation économique ou de catastrophes climatiques. Plus largement, elle met en œuvre la politique européenne et régionale de soutien aux territoires ruraux, à travers notamment le programme LEADER.

Chiffres clés

- 110 M€ d'aides pour 2800 agriculteurs
- 750 agriculteurs ont bénéficié de l'appui de la DDT pour leurs télédéclarations
- 266 dossiers instruits au titre du contrôle des structures, pour une surface pondérée totale de 15 780 ha
- 116 projets instruits au titre du PCAE (*plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles*)
- 360 contrôles coordonnés relevant de la PAC

Les enjeux 2019

Retrouver un calendrier normal pour le paiement des aides de la PAC et terminer les paiements des aides agricoles des années précédentes.

Accompagner les éleveurs du Pays Fort en sortie de Zone Défavorisée Simple dans des projets collectifs de diversifications.

Connaissance et aménagement des territoires



La DDT contribue par ses études à la connaissance et à l'analyse des enjeux divers des territoires. Elle promeut un aménagement durable, économe en consommation des espaces agricoles et naturels de ces territoires notamment dans le cadre des documents d'urbanisme intercommunaux.

Etude d'auto-diagnostic revitalisation centre-bourg

La revitalisation des centres-bourgs est un enjeu important pour les territoires, c'est une démarche globale qui concerne des problématiques très variées (habitat, commerce, accès aux services, cadre de vie, mobilité, etc...). Afin d'accompagner les collectivités, la DDT a élaboré en 2018 des outils destinés aux collectivités pour leur permettre d'engager une démarche de diagnostic sur leur centre-bourg et d'identifier des pistes d'actions. Ce travail a été mené en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire : Conseil départemental, Conseil régional, DREAL, CAUE, chambres consulaires, ... **Les outils ont été testés en 2018 sur les centres-bourgs de Lignières et Baugy.**

Chiffres clés

- 11 PLUi en cours - 2 porté-à-connaissance de l'État et 2 notes d'enjeux réalisés
- 4 SCOT en cours - 2 porté-à-connaissance de l'État et 2 notes d'enjeux réalisés
- 18 commissions diverses réunies (CDNPS, CDPENAF, CCDDU) pour l'examen de 56 dossiers

Les enjeux 2019

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs PLUi et la démarche du SCOT Avord-Bourges-Vierzon.

Développer nos capacités à accompagner les projets de mobilité en zone rurale.

Accompagnement des territoires



La DDT du Cher accompagne les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement mettant en synergie les enjeux territoriaux et ceux de l'État. Par ses analyses des territoires, l'accompagnement de ces projets, la DDT contribue à orienter ce mouvement avec la meilleure prise en compte des enjeux des politiques publiques. Elle peut également jouer un rôle dans l'incitation à l'émergence des projets.

L'engagement dans la politique climat-air-énergie

Le PCAET : un outil pour engager les collectivités dans la sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires. Dans le Cher, trois collectivités sont engagées.

Chiffres clés

- 1 387 actes ADS instruits au titre du code de l'urbanisme
- 182 contrôles effectués au titre de la publicité "avis préfet" sur les projets d'arrêtés de circulation et de travaux sur route à grande circulation
- 300

Les enjeux 2019

Accompagner les Plans Climat Air Energie Territoriaux obligatoires.

Accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation des centres bourgs en promouvant des outils adaptés notamment les ORT pour certaines ou l'outil d'autodiagnostic élaboré par la DDT18.

Rationaliser avec les sous-préfets la gouvernance AEP/ Assainissement/GEMAPI

Environnement



La DDT contribue à la gestion équilibrée de la ressource en eau dans ses multiples usages (industrie, eau potable, milieux naturels, agriculture) et la protection de la nature et de la biodiversité. Elle promeut le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau. Elle anime la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) qui coordonne l'ensemble des services de l'État en charge de ces domaines dans le cadre d'un plan stratégique et d'actions validé par Mme la Préfète et M. le Procureur.

Chiffres clés

34 746 €	de travaux réalisés sur les communes riveraines de la rivière Le Cher permettant de garantir le bon écoulement des eaux
2 960	demandes de plans de chasse grand gibier
39	contrôles visant à vérifier le respect de la réglementation relative aux nitrates
56	demandes fiscales instruites au titre de la forêt

Les enjeux 2019

Accompagner et faciliter l'émergence de projet de retenues d'eau pour l'irrigation dans le cadre de projets de territoires concertés avec l'ensemble des acteurs

Faire avancer les dossiers en lien avec le Canal de Berry avec l'objectif notamment du respect de la continuité écologique intégrant l'ensemble des enjeux des projets : paysagers, urbains, touristiques

Suivre le plan d'actions sur la gestion hydraulique du Marais de Bourges et contribuer à une réflexion globale de la mise en valeur de ce site

Poursuivre les efforts de diminution de la population de sangliers en lien avec la Fédération des chasseurs et l'appui des louvetiers

Habitat, bâtiment, construction



La DDT participe à la mobilisation des financements de l'État en faveur du logement social pour apporter des réponses adaptées aux besoins des territoires et des populations et met en œuvre le plan de rénovation énergétique des bâtiments. Elle s'inscrit auprès des professionnels du secteur et des élus, pour porter la politique nationale de la qualité de la construction du bâtiment à travers des campagnes annuelles de contrôle et l'animation de démarches locales d'information et de sensibilisation. Elle conduit la politique d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP).

Politiques territoriales de l'Habitat

Le plan départemental de l'habitat (PDH) aura été le dossier phare de l'année 2018, élaboré conjointement par le Département du Cher et l'État (DDT). L'année 2018 a été consacrée essentiellement à l'élaboration d'un diagnostic quantitatif et qualitatif comprenant l'exploitation d'un questionnaire électronique adressé à toutes les communes du département, et à la préparation des ateliers territoriaux qui se dérouleront au premier trimestre de l'année 2019.

Chiffres clés

435	logements ont bénéficié de subventions
3,2 M€	de subventions délivrées par l'Anah (+ 5 % par rapport à 2017)
6,7 M€	de travaux venant soutenir ainsi l'activité économique du bâtiment
2,72 M€	de subvention ANRU versée pour Bourges
0,3 M€	de subvention ANRU versée pour Vierzon
3,54 M€	produit de la taxe d'aménagement
533	nombre de demandes d'autorisation de travaux instruites sur le volet accessibilité
118	avis conformes délivrés pour les communes n'ayant plus de documents d'urbanisme

Les enjeux 2019

Suivre, au titre de l'ANRU, les projets de renouvellement urbain de Bourges et de Vierzon conformes aux ambitions de ce programme (lien social et mixité sociale, co-construction avec les parties prenantes).

Promouvoir les aides de l'ANAH auprès des collectivités et des particuliers et identifier les freins et leviers pour leur utilisation plus massive.

Suivre le protocole CGLLS de Val de Berry.

Sécurité



Outre son implication dans la sécurité routière en lien avec la coordination départementale sécurité routière et ses actions de prévention et sensibilisation notamment dans le cadre du Printemps de Bourges, la DDT organise les missions des inspecteurs du permis de conduire et instruit les demandes de transports exceptionnels.

Projets routiers

La DDT du Cher, dans le cadre de son rôle de conseil et d'accompagnement, a suivi plusieurs projets à enjeu :

- ▶ deuxième diffuseur de l'A71
- ▶ rocade Nord-Ouest de Bourges
- ▶ desserte de la ZAC du Moutet
- ▶ traversée des poids-lourds en Sologne. Une interdiction pour les poids-lourds en transit dans le sens Vierzon-La Chapelle d'Angillon, est mise en place depuis le mois d'octobre 2018.

Chiffres clés

31	tués contre 25 en 2017
4 000	éthylotests à usage unique remis au cours des actions de sensibilisation réalisées durant le festival du Printemps de Bourges
8 564	examens de conduite réalisés
143	arrêtés d'autorisation de transports exceptionnels (TE)
4	plans de prévention des risques inondation de la Loire ont été révisés et approuvés par arrêté du 22 mai 2018

Appui à la gestion de crise

Sur le thème des inondations, la DDT a finalisé le protocole d'échange entre les services de l'État et les syndicats de rivières, ce protocole a été signé en 2018.

Un travail sur la définition de la stratégie pour la gestion des inondations de la Loire a débuté en 2018, en particulier avec la prise en compte des nouvelles études de dangers des digues de Loire.

Les enjeux 2019

Lancer le PPRi Cher Rural

Adapter, en fonction des études de danger sur les digues, la préparation à la gestion de crise

DDT du Cher

6 place de la Pyrotechnie
CS 20001
18019 BOURGES Cedex



Tél. : 02 34 34 61 00
Fax : 02 34 34 63 00
Mail : ddt@cher.gouv.fr
Web : www.cher.gouv.fr

PRÉFECTURE DU CHER
Place Marcel Plaisant - CS 60022
18020 Bourges cedex
Tél : 02 48 67 18 18

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-AMAND-MONTROND
12 rue de Juranville - BP 195
18206 Saint-Amand-Montrond
cedex
Tél : 02 48 62 04 00

SOUS-PRÉFECTURE DE VIERZON
9 avenue du Maréchal Leclerc
de Hauteclocque - CS 30623
18106 Vierzon cedex
Tél : 02 48 53 04 40

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATION
Centre administratif Condé
2 rue Victor Hugo - CS 50001
18013 Bourges cedex
Tél : 02 48 67 36 95

UNITÉ INTERDÉPARTEMENTALE DU CHER
ET DE L'INDRE DE LA DIRECTION
RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
6 place de la Pyrotechnie - CS 70004
18021 Bourges cedex
Tél : 02 34 34 63 40

UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECTION
RÉGIONALE
DE ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI
Centre administratif Condé
18013 Bourges cedex
Tél : 02 48 27 10 10

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU CHER
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
Casernes Lariboisière
6 place de la Pyrotechnie - CS 80003
18023 Bourges cedex
Tél : 02 48 20 57 57

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES
2 boulevard Lahitolle
18021 Bourges cedex
Tél : 02 48 69 71 71

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
6 place de la Pyrotechnie - CS 20001
18019 Bourges cedex
Tél : 02 34 34 61 00

GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DÉPARTEMENTALE
Casernes gendarme Vitoux
173 avenue de Saint-Amand
18000 Bourges
Tél : 02 48 55 85 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
6 avenue d'Orléans
18001 Bourges cedex
Tél : 02 48 23 77 17

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES
DOUANES
Rue Charles Durand - BP 30007
18023 Bourges cedex
Tél : 09 70 27 65 70

SERVICE TERRITORIAL
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
6 place de la Pyrotechnie
18000 Bourges
Tél : 02 48 48 17 80

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Cité Condé
Rue du 95e de ligne - BP 608
18016 Bourges cedex
Tél : 02 36 08 20 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE
GUERRES
Ecoles militaires de Bourges
Quartier Auger Carnot
Avenue Carnot - BP 50709
18016 Bourges cedex
Tél : 02 46 08 81 76

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE TOURRAINE BERRY
17 rue de la Dolve - BP 3841
37038 Tours cedex 1
Tél : 02 47 20 95 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS
224 rue Louis Mallet
18023 Bourges cedex
Tél : 02 48 23 47 00

Suivez l'actualité des services de l'État dans le CHER



 www.cher.gouv.fr

 Préfet du Cher

 Préfet du Cher